

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination multiple. | | |

LE MONDE ILLUSTRÉ

ABONNEMENTS :

Un An, \$3.00 - - - - Six Mois, \$1.50
Quatre Mois, \$1.00, payable d'avance
Vendu dans les dépôts - - 5 cents la copie

5ÈME ANNÉE, N° 230 — SAMEDI, 29 SEPTEMBRE 1888

BERTHIAUME & SABOURIN PROPRIÉTAIRES
BUREAUX, 30 RUE ST-GABRIEL, MONTREAL.

ANNONCES :

La ligne, par insertion - - - - - 10 cents
Insertions subséquentes - - - - - 5 cents
Tarif spécial pour annonces à long terme



SIR HECTOR LANGEVIN

Ministre des Travaux Publics à la Chambre des Communes du Canada

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 29 SEPTEMBRE 1888

SOMMAIRE

Entre nous, par Léon Famelart.—Sir Hector Langevin, par Stanislas Co.é.—Episode de la guerre 1870-71.—Poésie : Aimons-nous.—Étymologie.—Une chasse au lion.—Science amusante.—Une page d'histoire Acadienne.—Récréation de la famille.—Feuilletons.

GRAVURES : Sir, Hector Langevin.—Janville : épisode de la guerre de 1870.—Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1re Prime	50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
88 Primes, à \$1	88
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

CINQUANTE-QUATRIÈME TIRAGE

Le cinquante-quatrième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros de septembre), aura lieu SAMEDI, le 6 OCTOBRE, à 8 heures du soir, dans la salle de l'UNION ST-JOSEPH, coin des rues Ste-Catherine et Ste-Elisabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre.



L'air ambiant est saturé de propos et de chocs électoraux.

Parmi ceux qui ont résonné le plus fortement à mes oreilles, j'ai sténographié le suivant. Il est bref, mais typique :

« Pif ! paf !... tzin ! vian !... »

— Quésaco ?
C'est une escarmouche : « Pif ! paf !... » c'est une gifle et un coup de poing ; « Tzin ! vian !... » c'est un va-te-laver et trente-six mille chandelles.

Celui qui a donné a reçu ; celui qui a reçu a donné. Sur quoi, chacun est parti satisfait.

L'histoire finit moins tragiquement que la suivante, reproduite par Victor Hugo, dans *Les Misérables*, et que je donne ici pour l'agrément des grands-papas qui ont des petites filles à amuser :

Un coup de bâton est arrivé. C'est Polichinelle qui l'a donné.
Une dame est venue et a mis Polichinelle en prison.

. A l'heure où paraîtront ces lignes, la voix du peuple aura prononcé son arrêt. M. Chose sera élu et M. Machin sera blackboulé. Il sera donc inutile, puisque la farce sera jouée, de préner celui-ci ou celui-là ; mais quelques remarques au sujet des manœuvres employées dans la campagne électorale ne seront pas hors de saison.

Je ne veux pas dire un mot des deux ex-candidats, afin d'éviter d'être traité de politicien. Je ne m'occuperai—et d'une façon générale, encore—que de leurs satellites.

Car, comme autour de certaines planètes principales tournent des planètes secondaires, quelques personnalités plus ou moins importantes et attirantes effectuent leur mouvement rotatif autour des candidats, avec cette différence, toutefois, que les premières ne produisent aucun bruit perceptible, tandis que les seconds font un tapage d'enfer pour attirer sur eux l'attention du public.

M. Chose, satellite du candidat X, ayant trouvé un défaut à la cuirasse du candidat Y, en profite et essaye de le transpercer.

Alors, M. Machin, partisan d'Y, prend M. Chose à parti et enlève, sans aucun ménagement, les voiles qui couvrent sa vie privée.

Sur ce, M. Chose déshabille M. Machin. Après quoi, les peccadilles de chacun étant révélées, on s'attaque à coups d'invectives. Il n'est plus question des candidats ; l'élection est oubliée ; toute l'attention se tourne vers les personnages qui gravitent autour des aspirants à la représentation.

On ne fait plus de polémique : on se lance des aménités à la façon de la mère Angot.

Je vous demande un peu, lecteurs qui avez du bon sens, si ces braillards ne feraient pas mieux de rester dans l'ombre ? Que nous importe qu'ils aient donné de ci, de là, des coups de canif dans le Code ? S'ils tiennent à se disputer et à nous faire connaître leurs actions, qu'ils attendent donc que la lutte électorale soit terminée.

Il ne devrait jamais y avoir dans l'arène que les intéressés. Qu'on nous fasse connaître leur vie à ceux-là ; qu'on nous raconte tout ce qu'ils ont dit ou fait, c'est parfait : avant de leur accorder notre confiance, nous pouvons aimer à connaître leurs antécédents ; mais nous n'avons nullement besoin de savoir si ceux qui les admirent ont mené une vie exemplaire ou condamnable.

. Ouf !... Entre nous, il est inutile de dissimuler. Je vous dirai donc franchement que j'ai les oreilles rebattues de ces histoires électorales. Conséquemment, je serais au comble de la satisfaction si je pouvais trouver une tangente pour m'échapper de ce cercle où chacun se débat, où quelques-uns vivent avec plus ou moins de prestance.

Aussi bien y a-t-il des morceaux de faits intéressants dont je pourrais vous entretenir.

Le pain et les boulangers (rien du brav' général) par exemple ; n'est-ce pas un sujet plus appétissant que les élections ? Que celui-ci ou celui-là ait remporté la palme, que les rouges ou les bleus chantent victoire, qu'importe ?

Faudra toujours du pain ;
On n'se pass'ra pas d'boulangers !

comme dit la chanson.

Exception faite pour les pensionnaires du gouvernement hébergés à l'hôtel Payette, à St-Vincent de Paul et autres résidences, tout le monde est intéressé dans la question.

Or, les boulangers viennent d'augmenter le pain de 2 cents par six livres, en prévision de la rareté future du blé.

C'est un peu trop se hâter, il faut en convenir, et m'est avis que le gouvernement mériterait des éloges s'il daignait s'occuper, quand il sera en mesure de le faire, du prix de la panification.

Ce prix ne devrait pas être laissé à la discrétion des boulangers ; un tarif officiel devrait leur être imposé, avec amende pour ceux qui s'en éloigneraient.

Ma foi, je n'ignore pas que je m'expose grandement en réclamant une telle mesure ; je sais que, si le tonnerre n'était pas un monopole, les boulangers m'auraient bientôt foudroyé... Mais il faut bien qu'un homme courageux se dévoue pour le bien de l'humanité.

Nos frères de la vieille France ont vu, eux aussi, les boulangers augmenter le prix du pain ; mais ils sont dans une situation pire que la nôtre. Ils sont obligés, déjà, de faire appel au blé d'Ouedessa et d'Amérique.

. Qui est le coupable dans cette affaire ? C'est la pluie. On ne songe pas, en France, à mettre la rareté du blé sur le dos de Boulanger ou de Floquet, et nous ne pouvons, ici, accuser ni sir John ni Mercier. C'est malheureux, car

en ces temps d'élections, ce serait un argument d'une puissance irrésistible.

Mais si l'on a admis sans ergoter, de l'autre côté de l'Océan, que la rareté du blé provenait de l'abondance de la pluie, on a voulu, au moins, connaître les causes d'une saison aussi larmoyante.

Chacun a émis son opinion. *Tot capita, tot sensus* :

Les uns ont attribué une grande influence aux taches du soleil ; mais il paraît que le disque de l'astre en question était sans tache, et l'accusation a été renvoyée, faute de preuve.

Un savant a inculpé la lune qui, par ses déplacements, « fait descendre ou monter en latitude les courants pluvieux. »

Enfin, beaucoup de personnes ont prétendu que le son des cloches, le bruit du canon, étaient la cause de tout le malheur. On a rappelé, à cette occasion, qu'il y a eu en juillet : « la fête nationale, les manœuvres alpines, le voyage présidentiel, les manœuvres navales italiennes et anglaises, le voyage de l'empereur d'Allemagne ; la fête religieuse du 900e anniversaire du christianisme en Russie, etc., etc. »

Dans ces fêtes ou manœuvres, ajoute un journal parisien, il a été tiré un grand nombre de coups de canon et les cloches ont sonné presque continuellement.

Eh bien ! voulez-vous que je vous dise ?... Tout ça, c'est des bêtises ! Car enfin, il a plu énormément au Canada, et les cloches n'ont pas sonné plus que de coutume. Quand au canon, à part celui de Joe Vincent et ceux de la fanfare Gilmore, nous n'en avons guère entendu tonner.

S'il m'était permis, après les explications savantes que j'ai citées, de donner mon humble avis, je dirais qu'il est inutile de chercher si loin pour trouver la véritable cause... et j'incriminerais incontinent les... Italiens et les mendiants de nos rues, qui détonnent du matin au soir.

On connaît le pouvoir merveilleux de la musique ; on sait qu'au son de sa lyre, Amphion fit marcher les pierres et bâtit les murs de Thèbes ; aussi bien, il est avéré que certaines personnes ont le don d'attirer la pluie par leur chant.

Mon explication est au moins aussi plausible que celles des savants. Ceci dit, n'en parlons plus. La question est touchée.

. Et cependant, ma conscience n'est pas tranquille... je crains d'avoir calomnié les Italiens !

Pauvres Italiens, pauvres boucs émissaires du Canada ; le fardeau d'iniquités dont on charge leurs épaules est pourtant assez pesant !... On les a en horreur, on maudit leurs orgues de barbarie...

Eh bien ! on a tort. Loin de moi la prétention de vouloir vous persuader que le son de ces caisses musicales est d'une suavité sans pareille. Je veux simplement vous prier de considérer que ces instruments sont les outils, les gagne-pain de toute une classe de pauvres diables qui ne feraient rien de bon sans doute, si l'on s'avisait d'imposer silence à leurs manivelles.

Il serait beaucoup plus convenable de sévir, et avec la plus grande rigueur, contre les innombrables pianos dont une foule de tapoteurs se servent pour briser le tympan ou fendre le crâne aux innocents citoyens, à l'heure où les orgues de barbarie se sont tus.

Le piano ne nous laisse aucun répit ; c'est un tyran qui s'introduit partout et qui nous impose quotidiennement, à chaque heure du jour et durant une grande partie de la nuit, son agaçant tapage...

Ah ! si j'étais le gouvernement, comme je flanquerais rapidement une taxe d'une dizaine de piastres sur chacun de ces instruments de supplice !

Car enfin, le piano, comme le chien, est un objet de luxe dont on peut parfaitement se passer, et puisque cet instrument horripilant est beaucoup plus encombrant, plus coûteux et plus bruyant que le chien, il ne serait que juste de le taxer davantage.

—Mais, me dira-t-on, pour certaines personnes, le piano est aussi un gagne-pain...

Il est vrai... Mais, je vous le demande, citoyens : Réclamerez-vous la protection du gouvernement

pour des gens qui élèveraient des animaux féroces et leur apprendraient à vous croquer la tête ? Non, n'est-ce pas ?... Pourquoi vouloir, alors, protéger les professeurs de piano, ces préparateurs de bourreaux qui, plus tard, se feront une joie de vous martyriser ?

A la taxe, les pianos ! Il ne serait que juste que l'on payât une licence pour jouir du privilège de faire endéver ses voisins.

Il y a au moins dix mille pianos à Montréal (je n'en ai pas fait le recensement, ceci n'est qu'un chiffre approximatif) ; ces dix mille pianos, taxés à dix piastres chacun, rapporteraient cent mille piastres par année.

Cette somme, produit d'objets inutiles et même nuisibles, pourrait servir à soulager le peuple d'une partie de l'impôt sur l'eau, liquide dont personne ne peut nier l'utilité, à part les malheureux qui, soumis au supplice prolongé du piano, deviennent les clients de M. Pasteur.

. Pour finir, quelque chose de bien que j'ai cueilli dans un journal parisien :

Dans un restaurant, aux abords du Palais :

— Garçon, ce café dépose...

— Voilà ce que c'est ; il vous a pris pour un juge d'instruction.

Lein Farnelart

SIR HECTOR LOUIS LANGEVIN

SIR HECTOR LANGEVIN naquit à Québec en 1826 ; il fit ses études classiques au séminaire de cette ville et fut admis au Barreau en 1850 après avoir fait son droit sous la direction de l'honorable A. N. Morin d'abord, puis sous celle de sir George Etienne Cartier.

Il entra au Conseil-de-Ville de Québec en 1857 et devint maire de la vieille capitale, poste qu'il occupa depuis 1858 jusqu'à 1861. De 1864 à 1867, il fit partie du Conseil exécutif des Canadas-Unis, en qualité de Solliciteur Général. En 1867, il devint Secrétaire-d'Etat du gouvernement fédéral ; en 1869, on lui confia le ministère des Travaux Publics, le plus important de tous les départements de l'administration des affaires du pays. En même temps qu'il exerçait les fonctions de ministre des Travaux Publics, il présida la Commission des chemins de fers. Il fut aussi pendant quelque temps, Surintendant général des affaires des Sauvages, mais c'était bien avant les derniers troubles du Nord-Ouest.

En 1873, sir Hector L. Langevin fut choisi comme chef des conservateurs de la province de Québec, et cette position de successeur de sir George Etienne Cartier, il la possède encore sans conteste, et ce n'est que juste, à la suite de longs et importants états de services et d'une fidélité inébranlable à son parti politique.

Il a été un des principaux artisans du système fédéral qui nous régit actuellement. Il contribua à l'œuvre du grand Cartier qui consistait à former un tout homogène avec les provinces canadiennes, indépendantes cependant les unes des autres quant à l'administration de leurs affaires intérieures, mais liées entre elles par un pacte solennel pour ce qui touche à leurs intérêts communs.

Il n'est pas hors de propos de noter ici, en passant, que l'union du Haut et du Bas Canada qui nous fut imposée en 1841, deux ans après le soulèvement de 1837-38 auquel Cartier lui-même avait pris une part très active, avait pour but unique d'amoinrir la nationalité canadienne-française, de l'anéantir même et que ce mariage monstrueux a été brisé en 1867 par Cartier, Langevin et leurs amis, au moyen de cette fédération qui nous a mis complètement libres dans la province de Québec de travailler à notre avenir suivant nos goûts et nos mœurs. Il est bien vrai que les autres provinces sont dans la même condition, mais nos hommes d'Etat ne pouvaient point légitimement empêcher les autres d'obtenir les mêmes libertés qu'ils réclamaient pour nous.

Et si les Canadiens-français ne retirent pas plus tard du régime fédéral, les avantages que ses auteurs en anticipaient, ils le devront à leur manque d'union et à leur funeste manie de pousser l'esprit de partisanerie jusqu'au point de vilipender leurs représentants au parlement et d'affaiblir de cette façon le prestige qui leur est si nécessaire.

Sir Hector L. Langevin n'a pas, plus que ses devanciers ou ses contemporains, échappé à la malveillance de quelques adversaires malintentionnés ou aux soupçons d'amis politiques qui n'avaient pas exclusivement en vue l'avancement matériel du pays. Il a reçu sa part de boue dans des pamphlets inspirés soit par des convoitises injustifiables ou par la haine de parti. Il devait s'y attendre ; ce ne sont pas d'ordinaire les hommes de deuxième ordre qui se créent des ennemis ou des adversaires.

Les traits distinctifs du tempérament du ministre actuel des travaux publics sont : une patience à toute épreuve, un esprit d'ordre qui ne lui laisse rien au hasard, et une puissance infatigable de travail. Aussi, adversaires comme amis politiques s'accordent-ils tous sur un point : c'est que le Ministère des travaux publics est le mieux géré de tous les départements du gouvernement fédéral.

Sir Hector L. Langevin, n'est pas un orateur dans le sens que l'on s'est habitué à donner à ce mot dans notre province. Bien que sa diction soit excellente, il n'est pas homme aux grands mouvements, ce n'est pas un tribun, c'est un travailleur, un organisateur parfaitement renseigné sur toutes les questions qui touchent au bien-être de la patrie canadienne qu'il aime autant que qui que ce soit et qu'il sert sans découragement comme sans égoïsme, bien mieux avec ses talents administratifs et sa vaste expérience que par ses discours.

N'empêche pas que lorsqu'il s'agit de faire valoir une mesure d'intérêt public qu'il croit être utile, il sait parfaitement bien en expliquer la portée et en démontrer avec une lucidité parfaite les côtés pratiques.

Si parfois sir Hector Langevin a reçu des écla-boussures, d'autrefois les honneurs ne lui ont pas fait défaut. En 1868, il fut fait Compagnon Chevalier du Très Honorable Ordre du Bain ; en 1870, il reçut du Pape la Croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Gégoire le Grand, et en 1881 la reine Victoria le créa Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-George.

Il fut le représentant du comté de Dorchester avant 1867 au parlement du Canada, et après cette année jusqu'en 1874 aux Communes. Il représenta le même comté au parlement local de 1867 à 1871, puis Québec Centre au parlement fédéral jusqu'en 1874, puis le comté de Charlevoix jusqu'en 1877. Il est le député de la ville des Trois-Rivières depuis 1878.

M. Langevin a fait un peu de journalisme dans sa vie : de 1847 à 1849, il collabora aux *Mélanges Religieux* et au *Journal d'Agriculture*, publiés à Montréal. En 1857, il dirigea le *Courrier du Canada*, à Québec.

On lui doit deux volumes : *Le Canada et ses institutions* (publié en 1855 à Québec), et le *Droit Administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques* (publié à Québec en 1862). Une deuxième édition du dernier ouvrage a été faite en 1878.

Jusqu'à ce jour, la carrière laborieuse fournie par M. Langevin a été toute au profit de son pays. Il n'est pas jeune (62 ans), mais il ne se songe nullement au repos. Ses compatriotes peuvent encore compter sur lui avec confiance.

Dans l'éventualité où les Américains appliqueraient leur loi de représailles et qu'ils nous ferment leurs ports, tout le fardeau des conséquences qui nous seraient imposées par cette situation nouvelle, retomberait sur les épaules du ministre actuel des travaux publics : la création de nouveaux ports de mer, la construction de canaux nouveaux et de voies ferrées nouvelles, la recherche des moyens les meilleurs pour permettre à notre commerce d'atteindre le littoral canadien de l'océan et se dispenser des Américains ; tout cela incomberait à sir Hector L. Langevin, et je sais qu'il ne reculerait pas devant cette tâche gigantesque.

On a prétendu qu'il avait l'ambition du pou-

voir ; les Canadiens-français oseraient-ils lui reprocher cette ambition si, avenant la disparition du chef actuel du cabinet fédéral, sir Hector L. Langevin devenait à son tour le premier ministre de la Confédération Canadienne ? — Je suis convaincu qu'il n'y a pas un seul vrai Canadien-français qui ne le désire, de même que je suis persuadé que pas un seul anglais canadien, animé de l'esprit de justice s'y oppose.

Stanislas Côté

AIMONS-NOUS !

Ce qu'un papillon dit la rose,
Lorsqu'il la baise fraîche éclosée,
Que l'oiseau
Dit à sa compagne charmante,
Ce que dit la brise enivrante
Au roseau ;

Ce mot que, dans un saint délire,
Le poète chante ou soupire,
Qu'à genoux
Je voudrais de ta bouche entendre,
Dis-le, dis-le ce mot si tendre :
" Aïmons-nous ! "

René GIGOT DUTANEL.

Salaberry de V., septembre 1888.

ÉPISODE DE LA GUERRE 1870-71

(Voir gravure)

TEL est le titre de l'épisode de guerre que nous reproduisons et qui est l'œuvre du peintre Paul Grolleron, œuvre fort remarquée au Salon de cette année.

Voici, d'après les écrits militaires du général Amherst, intitulés *la Loire et l'Est en 1870 et 1871*, la scène que représente notre gravure :

« Après cinq heures de marche, nous arrivions enfin à Janville. Nous succombions à la fatigue et à la souffrance. Sur la place, un officier prussien donne l'ordre au convoi de continuer jusqu'à Toury, ce qui, hélas ! demandait encore trois heures de voiture.

« — Non, non, abandonnez-nous sur la route, criaient les blessés désespérés, nous n'en pouvons plus !

« A ce moment parut la supérieure de l'hospice de Janville, la Mère Saint-Henri.

« — Monsieur, s'écrie-t-elle, ces blessés ne vous appartiennent pas, ils sont à moi ; je ne veux pas qu'on les traîne plus loin.

« Le Prussien voulut protester.

« — Assez ! s'écria impérieusement la vieille religieuse ; faire souffrir inutilement des blessés est d'un misérable ! Allons, charretier, détez.

« Grâce à l'énergie de cette femme, plusieurs de ces pauvres blessés purent être sauvés. »

La scène méritait d'être rappelée sur la toile d'une façon durable par un peintre de talent.

ÉTYMOLOGIE

AGORES

LES Açores, îles de l'Atlantique, appartenant au Portugal, sont au nombre de neuf : Santa-Maria, Flores, Corvo, San-Miguel, Perceira, Graciosa, Sanforge, Pico et Fayal. Elles sont toutes très fertiles en céréales et en fruits. Des phénomènes volcaniques se produisent très souvent aux îles Açores. Le dernier de ces phénomènes fut le grand tremblement de terre de 1591.

Pas un seul auteur ancien ne parle de ces îles ; d'où on est en droit de conclure qu'elles étaient inconnues aux anciens. Elles ont toutes, ou presque toutes été découvertes par des navigateurs portugais. La première fut découverte en 1432. Lorsque les navigateurs qui la découvrirent y débarquèrent, ils trouvèrent une quantité innombrable de milans—appelées en langue portugaise *agor* ; de là le nom des îles Açores.

HECTOR SERVADAC.



— Le Prussien veut protester. « Assez ! cria impérieusement la vieille religieuse ; faire souffrir inutilement des blessés est d'un misérable ! Allons, charretier, détez !... »

SALON DE 1888. — JANVILLE : ÉPISEDE DE LA GUERRE DE 1870

LES CHASSES AU DÉSERT

UNE CHASSE AU LION

APRÈS une nuit d'insomnie, nous montâmes à cheval et nous arrivâmes au halier escarpé, asile du lion.

Malgré notre résolution, ce premier mouvement ne fut pas sans émotion. Le combat qui allait s'engager, car c'était bien plutôt un combat qu'une chasse, pouvait offrir des dangers : un moment d'hésitation de sa part, une chute, un incident quelconque impossible à prévoir, difficile à éviter, pouvait à chaque instant mettre la vie en péril, et cette façon d'en finir avec la vie n'était pas de nature à nous tenter.

Nous marchions en troupe serrée dans une lairière marécageuse, ou quelquefois les pieds

des chevaux s'enfonçaient dans un terrain élastique et argileux. Deux nègres de Biskara suivaient de l'œil sur le sol humide des traces imperceptibles pour des yeux non exercés.

Après avoir cheminé quelque temps, nous perdîmes la trace au pied d'un rocher de granit sombre qui dressait devant nous sa muraille lisse et perpendiculaire. Il n'était pas supposable que le lion eut pu franchir une hauteur de plus de quarante-cinq pieds; il avait donc tourné à droite ou à gauche du rocher, à moins qu'il ne se fût enfoncé dans une caverne, qui peut-être était caché à nos yeux par quelques tapis de broussailles.

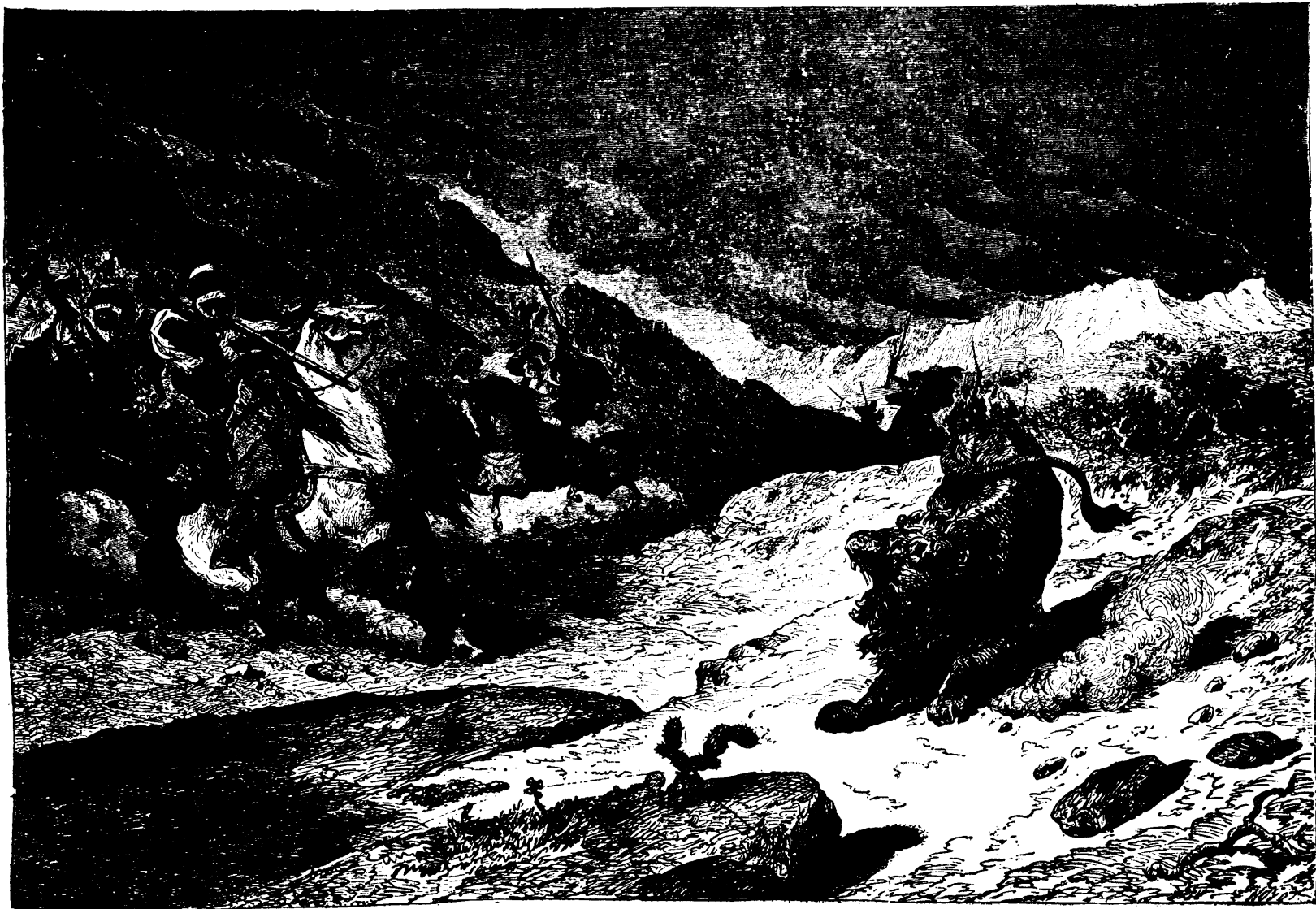
Nous nous pe diions en conjectures, lorsque l'un des nègres nous montra une sorte de sentier couvert qui s'ouvrait aux flancs du rocher comme un chemin de mineur. A des indices particuliers, il jugea que l'animal avait dû suivre cette route; il était impossible d'y pénétrer à moins de marcher à quatre pattes. Deux ou trois chiens, vivement excités, essayèrent d'en sonder la profon-

deur; mais ils revenaient, au bout de quelques minutes, l'oreille basse et l'œil terne.

Le rocher avait à peu près trois cents pieds de développement; sa crête, qui nous paraissait avoir une sorte de plate-forme, s'inclinant vers le nord ouest, se perdait d'un côté dans un maquis, et de l'autre dans un hallier impénétrable; elle était couverte de haute broussailles et d'arbres épineux; d'énormes aloès dressaient leurs grandes tiges couronnées de fleurs jaunes.

Nous nous décidâmes à tourner le rocher pour tâcher de pénétrer sur la plate-forme; laissant au pied quelques cavaliers et une douzaine de fantassins bien armés, nous essayâmes d'aborder par les maquis, mais il était impraticable. Nous revînmes sur nos pas, et toutes nos tentatives pour pénétrer dans le hallier furent sans succès; c'était un chou-blanc complet, et nous commençâmes à désespérer. Nous comptions sans les ressources de nos compagnons.

L'aghr, après avoir pris les ordres du kalifa cria au nègre :



Le lion était à cinquante pas du groupe. — Page 174, col. 1

— Djib-el-el-afia.

Ausitôt le nègre alluma un brandon et l'incendie commença. Les broussailles sèches du hallier crièrent un instant, une couronne de fumée noire s'éleva, et cinq minutes après, le hallier était en feu. Les chevaux effrayés commençaient à hennir; la flamme, poussée par le vent, mugissait et s'élançait en longues gerbes de feu. Depuis un quart d'heure, l'incendie coulait sur le flanc du rocher; çà et là tombaient avec fracas quelques grands arbres, poteaux clair-semés dans le fourré; tout à coup un rugissement formidable retentit à quelque distance; l'ennemi jetait son cri de guerre; le gibier défiait le chasseur et lui envoyait une sauvage imprécation.

J'affirme, sans crainte d'être démenti par ceux qui ont connu l'aventure, que la première impression causée par ce cri sinistre est profondément terrifiante. Mon cheval secoua la tête avec vivacité, ses oreilles se dressèrent et ses jarrets se crispèrent. Je sentis dans mes jambes le frémis-

sement qui parcourait tout son être, et ce symptôme me rassura peu sur les dispositions de ce brave animal dont j'avais cependant éprouvé le courage.

Un second rugissement, suivi de deux autres moins prolongés, mais plus saccadés, nous avertirent que le lion n'était pas très éloigné de nous.

Nous suivîmes au trot, la carabine prête, le pied du rocher, et nous fîmes attendre l'animal par la seule issue que le feu lui laissait.

Arrivés au bout du rocher, au pied de l'escarpement, nous gagnâmes la plaine afin de voir venir notre proie d'une distance un peu plus grande. A peine notre troupe se fût-elle formée en peloton serré, que sur le versant nord du rocher, nous aperçûmes, à un kilomètre, le lion qui s'acheminait lentement vers la plaine. Ses mouvements étaient saccadés; il remplissait l'air de ses rugissements, se battait les flancs de sa queue et semblait mesurer le bond qu'il avait à faire pour s'élançer dans notre direction.

Après quelques instants d'une course insensée, l'animal prit une résolution: il franchit d'un bond une hauteur de vingt pieds au moins et tomba sur les quatre pattes, à deux cent cinquante pas environ de nos postes, sa crinière noire hérissée, la queue haute, rugissant et bondissant à la fois; il se dirigea à un trot modéré vers le pied du Djebel, approchant de nous à une distance de soixante ou quatre-vingts pas.

Quand il fut à cette portée, une décharge générale l'accueillit, un rugissement terrible y répondit, et, pendant une seconde, l'épaisse fumée qui nous environnait le déroba à nos regards. Il était inadmissible qu'il n'eût pas été atteint par une des soixante balles dirigées à la fois contre lui. Dès que la fumée fut un peu dissipée, nous le vîmes se diriger rapidement vers un bouquet de bois qui se trouvait à l'ouest; mais en approchant il se vit entouré et gagna, comme nous l'avions prévu, le côté de la montagne.

Depuis une heure nous le suivions hors de por-

tée, décrivant toutes les courbes qu'il faisait, suivant les zigzags capricieux auxquels il se livrait. Le cercle se resserrait toujours autour de lui; sur une étendue d'un kilomètre, cent cinquante ennemis ardents s'acharnaient à sa poursuite et l'enveloppaient dans un vaste croissant. Les cris retentissaient dans la montagne au fur et à mesure que nous approchions. Dans une course à fond, une dizaine de cavaliers le tirèrent à cent pas environ, puis vinrent se replier sur nous pendant que le lion fuyait toujours.

Nous n'étions plus qu'à quelques kilomètres de la montagne, où il nous eût été bien difficile de le suivre, il nous fallait à tout prix l'abattre avant qu'il pût trouver un refuge. A ce moment le fils du Kalifat lui barrait le passage.

Le lion s'arrêta, indécis, à l'aspect de ce nouvel ennemi; après une pause de quelques secondes et comme honteux de son hésitation, il alla droit au groupe de cavalier.

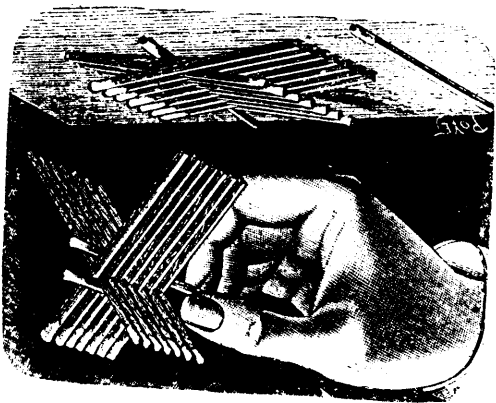
J'eus un moment de sueur froide; je regardai le Kalifat: il rassembla son cheval, le sourira aux lèvres, il brandit son fusil et nous partîmes à fond de train pour nous rapprocher du lieu de la scène.

Le lion était à cinquante pas du groupe; nous vîmes les Arabes apprêter leurs armes. L'intrépide enfant qui les commanda se dressa sur ses étriers, ajusta le lion comme il aurait pu faire d'une perdrix et tira. Le lion tomba, mais se redressa sur le champ; le jeune homme fit une volte rapide pour se soustraire au bond dont il était menacé, et les Arabes de sa suite achevèrent l'animal qui tomba sous dix balles à la fois, roi d'un sa puissante membrure dans une dernière et suprême convulsion.

La victime fut chargée sur un des chevaux de nos piqueurs et conduit lentement au village, pendant que nous y retournions nous-mêmes au galop, fiers du résultat de notre expédition et de notre triomphe.

A. LECAMP.

SCIENCE AMUSANTE



ENLEVER 15 ALLUMETTES AVEC UNE SEULE

Il s'agit aujourd'hui d'enlever quinze allumettes avec une seule. Bien que ne constituant pas une expérience de physique proprement dite, cette petite difficulté offre cependant une intéressante distraction pour l'esprit, tout en exerçant l'adresse de l'opérateur.

Pour cela, plaçons à cheval sur une allumette, que j'appellerai A, 14 autres allumettes B, dont les bouts phosphorés seront en l'air, les autres extrémités s'appuyant sur la table, comme on le voit au bas de notre gravure. Ces extrémités devront être alternativement à droite et à gauche de A. Si je vous propose à ce moment d'enlever A et les allumettes B, il est clair que ces dernières tomberont par leur propre poids. Mais voici le truc qui vous permettra de réussir: au-dessus des allumettes B, et le long du sillon formé par leur entrecroisement, placez une dernière allumette C. Vous pourrez alors soulever A; les allumettes B prendront une position oblique, et, serrant entre elles l'allumette C comme entre deux mâchoires, elles se maintiendront en l'air aussi longtemps que vous le désirez, offrant à l'œil l'aspect des tabourets pliés en forme d'X que l'on voit dans les jardins.

Employez de préférence, pour ce jeu, de grosses allumettes.



Conversation interrompue

UNE PAGE D'HISTOIRE ACADIENNE

LA FLOTTE D'ANVILLE

La nouvelle de la prise de Louisbourg, en 1745, toute l'énergie de la France sembla devoir se porter du côté de l'Amérique. Il était de l'honneur national de reprendre Louisbourg, la clef du Canada, et le comte de Maurepas fit préparer un armement comme la France n'en avait pas encore mis sur pied pour l'Amérique.

Cette flotte considérable fit voile de Brest, le 22 juin 1746, sous le commandement du duc d'Anville. Elle se composait des vaisseaux de ligne suivants: le *Trident*, *Ardent*, *Mars* et *Alcide*, de chacun 64 canons; le *Northumberland* à bord duquel étaient d'Anville et M. de la Jonquière, le *Carillon*, *Tigre*, *Léopard* et la *Renommée*, de chacun 60 canons; le *Diamant*, de 50 canons; le *Mégère*, de 30; l'*Argonaute*, de 26; le *Prince d'Orange*, 24; le *Parfait*, *Mercur*, *Palme*, *Girons*, *Perle* et 22 frégates avec 30 transports, portant en tout une armée de 3,150 hommes. Il n'y avait rien en Amérique de capable de résister à cette flotte. Le duc d'Anville avait ordre de reprendre et de maintenir Louisbourg, d'enlever Port-Royal et d'y laisser garnison; de détruire Boston et de ravager les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Le succès n'aurait pas été douteux sans une fatalité qui s'attachait à toutes les entreprises françaises, même à celles qui semblaient les mieux combinées pour amener un résultat définitif. Lorsqu'elles étaient au-dessus des efforts des hommes, elles venaient périr sous les coups des éléments. Le tableau de la fin de cette expédition présente les traits les plus sombres et les plus tragiques de l'histoire.

Chibouctou (aujourd'hui Halifax) est le lieu où la flotte avait rendez-vous. La traversée, calculée à six semaines, fut plus de quatre-vingts jours. Mais enfin, on était à la vue du port, et chacun commençait à se livrer à ses espérances et à oublier les fatigues d'une longue traversée, lorsque le premier de septembre, non loin de l'île de Sable, une tempête furieuse surprit les vaisseaux et les dispersa; une partie est obligée de relâcher dans les Antilles, une autre en France; et plusieurs transports périrent sur l'île de Sable. Ce ne fut que le 10 septembre que le duc d'Anville entra dans le port de Chibouctou, avec le *Northumberland*, la *Renommée* et trois transports.

Six jours après son arrivée, d'Anville succomba à une attaque d'apoplexie, causée par l'inquiétude et le chagrin. Dans l'après-midi du même jour (16), le vice-amiral d'Estourelle vint, avec trois vaisseaux de ligne, rejoindre l'escadre de Chibouctou, et reçut aussi le commandement de la flotte. Une fièvre pestilentielle, causée par le long séjour de compactes agrégations d'hommes

dans les entrepôts des vaisseaux, s'était déclarée avec une violence extrême à bord des navires. L'on se hâta de débarquer les malades et d'établir des hôpitaux à terre. Les vivres avaient été entièrement consommées, et il fallut en envoyer chercher à de grandes distances. La mort emportait les soldats et les matelots par centaines, par milliers. Peut-on imaginer rien de plus lugubre que cette flotte enchaînée à la plage par la peste, que ces soldats et ces équipages encombrant d'immenses baraques érigées à la hâte sur des côtes incultes, inhabitées et silencieuses comme des tombeaux, en face de l'immense océan qui gémissait à leurs pieds et qui les séparait de leur patrie vers laquelle ils tournaient en vain leurs yeux expirants! Un sombre désespoir s'était emparé de tout le monde. La contagion se communiqua aux fidèles Abénaquis qui étaient venus pour joindre leurs armes à celles des Français, et en fit périr le tiers.

D'Estourelle convoqua, le 18, un conseil de guerre et proposa d'abandonner l'entreprise et de retourner en France. Cette proposition fut repoussée, surtout par M. de la Jonquière, troisième en grade sur la flotte. Il avait été nommé pour remplacer M. de Beauharnais dans le gouvernement du Canada, et voulait qu'on vint reprendre Port-Royal avant de laisser l'Amérique. Ce plan fut adopté. M. d'Estourelle fut tellement contrarié par cette décision, que la fièvre le saisit et, dans un moment de délire, il se perça de son épée. Ces scènes tragiques ne rappellent-elles pas les désastres de la retraite des Grecs après la prise de Troie.

L'on était rendu au 13 octobre et il y avait trente trois jours que l'on était à Chibouctou, pendant lesquels il était mort mille hommes, et 2,400 malades qui furent mis alors sur un navire, un seul survécut et débarqua en France, malgré les plus grands soins dont ils furent tous entourés.

Cependant, rien ne pouvait abattre la détermination des officiers français; malgré tous ces désastres et quoiqu'il ne restât plus que cinq vaisseaux de ligne, quelques frégates et transports, on résolut d'aller assiéger Port-Royal. M. de la Jonquière avait charge, depuis le premier d'octobre, des opérations militaires. Le 13 octobre, on remit à la voile; mais une nouvelle tempête éclata sur ce débris de la flotte devant le cap Sable et l'obligea de faire route pour la France sans même s'arrêter à Port-Royal.

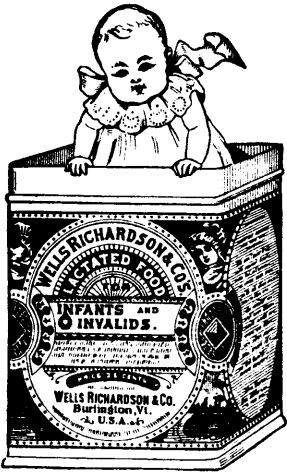
Le crédit.—Il y a un vieux proverbe qui dit: "C'est le crédit qui tue," ceci est malheureusement trop vrai. Plus le crédit est facile, plus les dettes sont faciles. Aussi l'ouvrier ne doit pas avoir la naïveté de croire, qu'en achetant à crédit, il aura, en ne payant que le samedi, que la valeur exacte des marchandises fournies. Lorsqu'un tailleur vous livre un vêtement de \$30, payable dans six mois ou un an, il est facile de comprendre que ces \$30 représentent plus que la valeur du vêtement livré. Pourquoi? parce qu'il y a l'intérêt de l'argent avancé par le tailleur pour l'achat du drap, l'intérêt du salaire payé par lui à ses ouvriers, et enfin le risque couru dans la rentrée plus ou moins certaine des \$30. Chez l'épicier, c'est la même chose, et l'on ne peut nous accuser d'exagération en affirmant que l'ouvrier paie ainsi 25 pour cent de plus que ce qu'il achète, et c'est énorme! sur un dollar, c'est 25 cents; si nous prenons pour base une dépense de dix piastres par semaine (ce qui n'est pas exagéré pour une famille), payées à crédit, l'ouvrier sera obligé de reconnaître qu'il paie deux dollars et cinquante cents par semaine, c'est-à-dire une somme dont il ne retire aucun profit. Et, à la fin de l'année, savez-vous à quel total finira par s'élever cette somme de deux piastres et cinquante cents? à cent trente piastres, ni plus ni moins. Il vaut donc mieux payer comptant; l'ordre et l'économie l'exigent; la prospérité en dépend. En un mot, l'achat à crédit est la ruine de l'ouvrier, le paiement au comptant est sa sauvegarde.

Quelque grand que soit le but, celui qui, pour l'atteindre, emploie des moyens misérables, est toujours un misérable.—LACORDAIRE.

Lots à bâtir à vendre

Cinq magnifiques lots à bâtir, de 25x95 pieds, sur la rue Saint-Denis, coin de la rue Rachelle. Conditions faciles. S'adresser à Berthiaume & Sabourin, 30, rue St-Gabriel, Montréal.

LA Nourriture



Lactée EST LA MEILLEURE.

POUR LES JEUNES ENFANTS elle remplace parfaitement bien le lait de la mère et sauve souvent la vie. POUR L'INVALIDE ou LE DYSPÉPTIQUE elle est de la plus grande valeur. Elle est la nourriture La Plus Recherchée pour l'Enfant, La Meilleure pour l'Invalide La Plus Agréable au Gout La Plus Économique.

150 REPAS D'ENFANTS POUR \$1.00

Nous enverrons une photographie cabinet de Trio de Mme. Dart—trois jolis enfants—à la mère d'un bébé qui naîtra dans le courant de l'année. Aussi un pamphlet de grande valeur sur les soins nécessaires à donner aux enfants et aux invalides. En vente chez les pharmaciens, 25c, 50c, \$1.00.

WELLS, RICHARDSON & CIE., MONTREAL, P.Q.



Chester's Cure!

Pour la Toux Rhumes Bronchites Catarrhe Enrouements Etc., etc.

LE GRAND REMÈDE CANADIEN

Pour les maladies ci-dessus mentionnées. Infaillible dans tous les cas. Demandez-le à votre pharmacien. Expédiez aussi franco par la maille sur réception du prix. Adressez :

W. E. CHESTER,

461, rue Lagachetière, Montréal

Prix : grande boîte..... \$1.00
petite boîte..... 50

VICTOR ROY,
ARCHITECTE

No 26, rue Saint-Jacques, Montréal

THIS PAPER may be found on file at Geo. F. Rowell & Co's Newspaper Advertising Bureau (10 Spruce St.) where advertising contracts may be made for it IN NEW YORK.



PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres de la Couronne

SECTION DES BOIS ET FORETS

Québec, 9 août 1888.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'Ac 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, mercredi, le 17 octobre prochain, à 10 1/2 A. M., aux conditions insérées plus bas, savoir :

Location	Milles carrés
No 7 1er rang Bloc A	16 1/2
No 8 " " "	18
No 9 " " "	29 1/2
No 11 " " "	40
No 12 " " "	37 1/2
No 10 2e rang " " "	50
No 11 " " "	50
No 12 " " "	50
No 2 3e rang " " "	50
No 3 " " "	50
No 4 " " "	50
No 5 " " "	50
No 6 " " "	50
No 7 " " "	50
No 8 " " "	50
No 9 " " "	50
No 10 3e rang " " "	50
No 11 " " "	50
No 12 " " "	50
No 502 Rivière Coulonge	3
Arrière, Rivière Gatineau	58
Ile Calumet	3 1/2
Total	904 1/2
Agence du Bas Ottawa	
L Rivière Rouge	25
Canton Baresford	64
Canton Chertsey	94
Total	40 5/8
Agence de la Chaudière	
Canton Langevin No 2	38
Canton Langevin No 3	29
Total	67
Agence de Montmagny	
Canton de Bellechasse	93
Agence de Saint-Maurice	
Batiscan No 7 Est	24
Agence de Rimouski	
Arrière Rivière Humqui	8
Nemtoyé No 2	48 1/2
Arrière Awautjish	38
Rivière Causapsuc No 1 Nord	6
Canton Saint-Denis	15
Total	105 1/2
Agence du Lac St-Jean	
Rivière Petite Péribonka No 120	25
" " " " " " "	121 50
" " " " " " "	122 50
" " " " " " "	123 50
" " " " " " "	124 50
Péribonka No 125	40
" " " " " " "	42
" " " " " " "	42
" " " " " " "	50
Mistassini No 128	2
aux Iroquois No 129	15
" " " " " " "	10
" " " " " " "	10
Shipshaw No 61	9
Oulatchouan Est No 131	12
Oulatchouan Est No 132	13
Oulatchouan Ouest No 133	13
Oulatchouan Ouest No 134	8 1/2
Arrière Oulatchouan Ouest, 135	16
" " " " " " "	136 50
Lac des Commissaires sud-est 137	30
Arrière Lac des Commissaires sud-est No 138	20
Lac des Commissaires sud-ouest No 139	24
Arrière Lac des Commissaires sud-ouest No 140	20
Metabetchouan No 141	37
" " " " " " "	142
Lac Kiskisuk No 143	18
Metabetchouan No 144	40
Lac Kamamitikouze No 145	36
branche N. E. de la rivière Ste-Marguerite No 146	79
N. E. de la rivière Ste-Marguerite No 147	89
Canton Ducher No 148	534
Canton Ducher No 149	124
Canton Ducher No 150	23
Canton Ducher No 151	23
Rivière Pikauba No 152	1 1/2
Arrière rivière Péribonka est 153	34
Canton Loileau No 154	324
" " " " " " "	155
" " " " " " "	16
" " " " " " "	44
" " " " " " "	13
Total	1146 1/2
Agence Grandville	
No 1, 1er rang, Est Lac Témiscouata	86
Canton de Parke No 1	24
" " " " " " "	44
" " " " " " "	64
" " " " " " "	18
" " " " " " "	19
No 45 Rivière St. François	14
No 46 " " " "	16 1/2
No 47 Rivière Noire	88
Total	178 5/8
Agence de Bonaventure	
Ruisseau Tom Ferguson	16
Rivière Escuminac	9
Ruisseau Glen	2
" " " " " " "	3 1/2
Rivière André	4 1/2

Location	milles carrés
Canton de Carleton	7
" " de Hop sud	50
Rivière Nouvelle No 2	24
" " " " " " No 3	30
Blanche Ouest	10
Arrière Rivière Nouvelle Ouest	16
" " " " " " Est	25
Rivière Maun Est	25
" " " " " " Ouest	25
Total	220 7/12

Agence du Saguenay.

Arrière Caillière	18
Canton Sagard	31 1/2
Nord Est de N. E. Branche de Rivière Ste Marguerite	15
Tadoussac Est	5
Rivière Maniton No 1 Est	30
" " " " " " No 2 Est	30
" " " " " " No 3 Est	30
" " " " " " No 1 Ouest	30
" " " " " " No 2 Ouest	30
" " " " " " No 3 Ouest	30
Canton Saguenay E-1	32
Rivière Grande Trinité No 1 Est	50
" " " " " " No 2 " "	50
" " " " " " No 1 " "	50
Ouest	50
Rivière Grande Trinité No 2 Ouest	50
Petite Trinité No 1 Est	94
" " " " " " " " 2 " "	14
" " " " " " " " 1 Ouest	14
" " " " " " " " 2 " "	14
Rivière Calumet No 1 Est	25
" " " " " " " " No 1 Ouest	25
Canton Lafèche	18
No 86 Petite Bergeronne Ouest	7
No 1 Est Petite Bergeronne	4
Total	614 1/2

Agence de Gaspé.

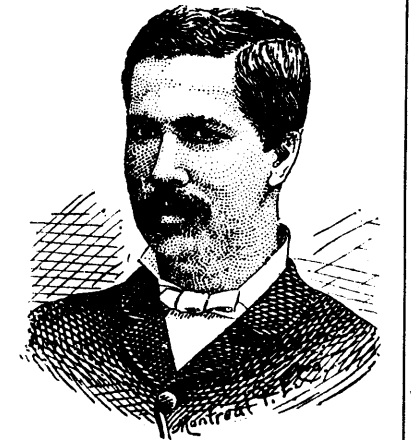
Baie de Caspé Sud	11
Baie de Gaspé Nord	12 1/2
Canton Blanchet	9
Rivière York Nord	3
" " " " " " Sud	6
Sydenham Sud	22
Canton Rameau	21 1/2
Canton Malbal Sud	4
Rivière St-Jean N 1 Sud	12
" " " " " " No 2 S d	10
" " " " " " Nord	14
" " " " " " Darmouth Sud	21
" " " " " " Nord	19 1/2
Arrière rivière Darnouth Nord	32
Total	200 5/12

CONDITIONS DE LA VENTE

Les locations ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente, à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente. Ces locations seront adjudgées aux plus hauts enchérisseurs. Le prix d'achat et la rente foncière de la première année, par mille carré, devront être payés, dans tous les cas, avant l'adjudication finale autrement la vente sera nulle et non avenue. Des locations une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard. Des plans, indiquant les terrains ci-dessus désignés, sont déposés au département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des Agents pour les localités, et seront visibles jusqu'au jour de la vente.

E. E. TACHE,
A-sistant Commissaire des Terres de la Couronne

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.



Voici le véritable J. E. P. Racicot, inventeur, propriétaire et manufacturier des célèbres Remèdes Sauvages, 1434, rue Notre-Dame, à l'enseigne du sauvage.

Montréal, 9 mai.

CERTIFICAT. — Moi, soussigné, je certifie que pendant 6 mois j'ai été malade d'une démanaison et d'arthrose aux bras d'une souffrance terrible, j'ai été guéri par les remèdes de J. E. P. Racicot, propriétaire et fabricant de remèdes sauvages, dans l'espace de trois semaines, au No. 1434, rue Notre-Dame, à l'enseigne du sauvage.

ARTHUR LAFERRIÈRE, typographe.
No 11, St-Etienne, Côteau St-Louis.

Vous trouverez les mêmes remèdes au No 25, rue Saint-Joseph, Québec, et au No 9, rue Dupont, Sherbrooke.



CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUÉBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

(47 Victoria, ch. 25; 50 Victoria, ch. 10)

1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâle et femelle) en tout temps jusqu'au 1er octobre 1890.

N. B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original, du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne, à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition, il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, d'un caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castor, vison, loutre, martre, pékan, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvre, du 1er février au 1er novembre.

5 Rat-musqué (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement), du 1er mai au 1er avril suivant.

6 Bécasse, bécassines, perdrix de toutes espèces du 1er février au 1er septembre.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages d'une espèce, du 15 avril au 1er septembre, (excepté harles (bec-scies), huard, goelands.) Et en aucun temps de l'année, entre 1 heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil. Il est aussi défendu de se servir d'APPELANTS, etc., durant ces heures de prohibition.

N. B.—Néanmoins dans les parties de la Province situées à l'est au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent chasser en toutes saisons de l'année, mais pour leur nourriture seulement, etc, les oiseaux mentionnés au No. 7.

8 Les oiseaux pêcheurs, tels que : les hirondelles, le tripi, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevants, les pinsons, (rossignols, oiseau rouge, oiseau bleu, etc), les mélanges, les chardonnerets, les grives, (merle, flûte des bois, etc.), les roitelets, le goglu, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur, (tourte), le martin pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs, (récollets), les pies-grièches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages. En tout temps de l'année.

N. B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Quiconque n'a pas son domicile dans la Province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette Province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

PECHE

1 Saumon (à la ligne), du 1er septembre au 1er mai.

Saumon (à la ligne dans la rivière Ristigouche), du 15 août au 1er mai.

2 Truite tachetée (de ruisseau ou de rivière, etc), du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Doré du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du Gouvernement de la Province de Québec.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec est obligée de se procurer un permis du Commissaire des Terres de la Couronne pour pêcher dans les lacs ou les rivières sous le contrôle du gouvernement de cette Province et qui ne sont pas sous bail. Ce permis n'est valable que pour le temps, l'endroit et les personnes qui y sont indiqués.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 13 juillet 1888.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.

RECREATIONS DE LA FAMILLE

No 432.—CHARADE

Lorsque fatalement mon Premier nous atteint,
S'il est souvent bénin, parfois il est terrible...
Qui s'en plaint n'est jamais mon Dernier et
son teint
Décèle mon Entier d'une façon nuisible.

No 433.—FANTAISIE

De six je retiens neuf et de neuf j'ôte dix,
Puis de quatre fois dix je retranche cinquante,
Ce calcul achevé, chose fort étonnante,
Il me reste toujours le même nombre six.

No 434.—LOGOGRIPE

Sur mes dix pieds, j'attire
Car je suis un attrait,
Sur quatre l'on me tire
Pour décrocher le trait.

SOLUTIONS :

No 429.—Il a recueilli 60 sous dans sa journée. Car le tiers de 60 est 20, le quart de 60 est 15 et 5, ce qui fait cent.

No 430.—Les mots sont : Pénètre, Peine, Etre.

No 431.—Le mot est : Chou-fleur.

ONT DEVINÉ :

Alfred Legault, Ste Cunégonde ; J. C. C. Brodeur, W. Lamoureux, Mlle Eugénie Cinq-Mars, A. R. V., J. O. B., Montréal ; Mme Pierre Lacombe, Alexandria ; Abdou Ginguas, Québec.

N'oubliez pas que chaque copie du MONDE ILLUSTRÉ peut gagner de \$1.00 à \$50.00.

COURS PRIVE DU SOIR

7 1/2 à 9 HEURES

M. E. M. TEMPLÉ

Professeur à l'Académie Catholique Commerciale et à l'École Normale

Dessin en tout genre, géométrie et perspective appliquée. Travaux à façon, rédaction et calligraphie d'adresses, ornements en tous genres. PRIX REDUITS.

Dessin appliqué à l'industrie : Lundi, Mercredi et Vendredi ; Dessin artistique : Mardi et Jeudi. Littérature, élocution française, etc. On peut se faire inscrire de midi à 1 heure et de 7 à 8 heures du soir, chez M. E. M. Templé, 230, rue Jacques Cartier, près la rue Ste-Catherine.

Eau Minérale de Saint-Léon

MAL D'YEUX GIERI

Lisez l'important témoignage suivant du Rév. N. Guéroul, ministre de l'église d'Angleterre, Berthier, Can., qui parle par lui-même :

Je recommande fortement l'Eau de St-Léon pour le mal d'yeux ; elle m'a rendu un grand service pour cette maladie.

N. GUÉROUT

Montréal, 19 septembre 1886.

Circulaires contenant d'importants certificats env yez gratis sur demande.

LA CIE. D'EAU DE SAINT-LÉON

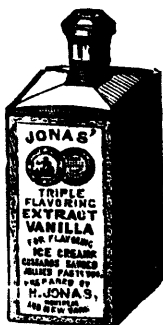
54, CARRÉ VICTORIA

A. POULIN, gérant, Montréal

Téléphone 1432

N. B.—Pour la dyspepsie ou l'indigestion buvez l'eau après chaque repas, et pour la constipation, prenez-la avant le déjeuner.

Etablie en 1870.



Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons toujours en magasin les articles suivants :

Les triples extraits culinaires concentrés de JONAS
Huile de Castor en bouteilles de toutes grandeurs.
Moutarde Française, Glycerine, Collofortes.
Huile d'Olive en 1/2 pintes, pintes et pots.
Huile de Foie de Morue, etc., etc.

HENRI JONAS & Cie

10-RUE DE BRESOLES-10 (MARIAGES DES SŒURS) MONTREAL

HENRI LARIN,
PHOTOGRAPHE
18-RUE SAINT-LAURENT-18
MONTREAL



La seule préparation contenant toutes propriétés nutritives et vivifiantes de la viande sous une forme concentrée. C'est l'ALIMENT LE PLUS PARFAIT.



MEUBLES DE SALONS DE \$35 A \$250

Chaises, Fautouils, Divans, Sofas et autres morceaux dépareillés

NOUVEAUX DESSEINS RECU DE NEW-YORK

WM. KING & CIE.,
652, RUE CRAIG. 652

LA PHARMACIE DU PEUPLE

On trouvera toujours à cette maison, outre les remèdes patentés de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, toutes les sortes d'herbages tels que Racines, Feuilles, Ecorces, Fleurs, Bourgeons, Duvets, etc., etc.

Aussi une grande variété de graines pour oiseaux, nids et bains.
Une visite est sollicitée.

A. I. F. BRUNETTE

2461, rue Notre-Dame, Montréal

Abonnez-vous au MONDE ILLUSTRÉ, le seul journal français du genre en Canada.

GASTOR FLUID

On devrait se servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraichissante. Elle entretient le scalp en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure. Indispensable pour les familles. 25 cents la bouteille.

HENRY R. GRAY,
Chimiste-pharmacien,
144, rue St-Laurent,

Frank Leslie's Illustrated, le plus des journaux illustrés anglais, publié aux Etats-Unis, contenant 8 pages de texte et 8 pages de gravures. Prix d'abonnement : un an, \$4 ; six mois, \$2. S'adresser aux Nos 53 et 55, Park Place, New-York (E.-U.).

VALEUR EXTRA

Chemises en batiste nouveaux dessins, 2 cols et manchettes, à \$1.00—Bas en mérino, 25 cents.

DeLorimier, 1700, Notre-Dame

P. S.—Chemises faites sur commande.

GRANDE LOTERIE

Avec l'approbation de Sa Grandeur l'Archevêque d'Ottawa

Pour la construction de l'église des R. Pères Oblats de Hull, P.Q., détruite dans l'incendie du 5 juin 1888, qui consuma le couvent, l'école, l'église, la résidence des Révérends Pères et une partie de la ville de Hull.

TIRAGE :

Mercredi, 17 Octobre 1888 à 2 hrs P.M.

Au Cabinet de Lecture Paroissial, à Montréal, Canada

Vente des billets et tirage opérés par la Loterie Nationale

2.149 LOTS

Valeur totale des lots, \$250,000
Gros lots : un immeuble de 25,000

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent

NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de.....	\$25,000	\$25,000
1	do	10,000	10,000
2	Immeubles de.....	5,000	10,000
5	do	2,000	10,000
20	do	1,000	20,000
20	do	750	15,000
100	do	500	50,000
100	Montres de.....	200	20,000
400	Montres de.....	100	40,000
500	Montres de.....	50	25,000
1000	Services de toilette...	25	25,000

2149 lots valent..... \$250,000

COUT DU BILLET..... \$5
" D'UN CINQUIÈME DE BILLET. 1

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour du tirage

Le Secrétaire : S. E. LEFEBVRE.

Bureau : 19, rue Saint-Jacques, Montréal.

Chaussures en Kid \$1.00

CHAUSSURES D'ECOLLES

FASHIONNABLES, FORTES

Et à bon Marché, faites de Cuir solide. Un immense assortiment en mains à l'ancienne Place Renommée

— DE —

FOGARTY & BRO.

COIN DES RUES
SAINT-LAURENT ET
STE-CATHERINE

Chaussures en Kid \$1.00

FEUILLETON DU MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 29 septembre 1888

GUET-APENS !

PREMIÈRE PARTIE

LE SURSIS

I

M^e Landais, vraiment ému, non pas de cette émotion toute de surface et de comédie dont beaucoup d'avocats sont prodigues, mais pris jusqu'au fond du cœur par la conviction profonde qu'il avait de l'innocence de l'accusé, M^e Landais, d'une voix plus basse, distincte pourtant, acheva ainsi son plaidoyer : " Messieurs les jurés, vous allez dans quelques minutes entrer en délibération, un grave devoir vous attend. C'est de vous que dépend la liberté, peut-être la vie de ce pauvre homme, injustement accusé d'un épouvantable crime, et que vous avez vu pleurer, que vous avez entendu sangloter pendant les longues et cruelles heures de ces débats. Avant de le condamner, oubliez ce dont on l'accuse, pensez seulement à ses larmes. Elles ne sont pas feintes, ses larmes, elles viennent en droite ligne de son cœur brisé. Les assassins ne pleurent pas, messieurs les jurés. Regardez, avant de quitter cette salle où vous ne reviendrez qu'après avoir fixé le sort d'un homme, regardez Doriat, regardez-le longuement, afin qu'au moment de déposer votre vote sur lui, cette figure vous réapparaisse dans toute sa loyauté et dans toute sa navrante tristesse ! "

M^e Landais se rassit à son banc. Il y eut, dans cette salle de la cour d'assises du palais de Versailles, un silence profond pendant lequel on n'entendit que les gémissements étouffés, sourds, lamentables, de l'accusé Doriat, un silence très long. On eût dit que le président des assises, dans sa haute impartialité, voulait laisser aux dernières paroles du défenseur le temps de produire leur effet sur les jurés et de les prédisposer à l'indulgence. Ils étaient là, calmes, les douze juges populaires que la

loi donne aux criminels, appartenant à toutes les classes de la société, industriels, rentiers, commerçants, artistes. Ils étaient là, les yeux fixés sur Doriat, scrutant sa conscience, essayant de démêler la vérité derrière ses larmes.

Un seul d'entre eux restait distrait. C'était le chef même du jury, désigné par le sort, M. Jean de Montmayeur, fabricant de produits chimiques près de Garches. Déjà presque célèbre par des travaux scientifiques sur le platine, Montmayeur était de beaucoup la personnalité la plus en vue du jury. Grand, élégant, robuste, sa figure brune encadrée d'une barbe noire était belle, mais rude. L'énergie ressortait sur cette physionomie, sur le front large et carré ; dans la courbe sèche du nez ; dans le trait ferme de la bouche, dans le menton très accusé, dans les yeux surtout, au regard

droit et dur. En ce moment ses yeux étaient baissés sur la table où étaient éparpillés quelques papiers sur lesquels il avait griffonné des notes. Il était fort pâle. Son regard parfois devenait troublé. Le feu s'en éteignait. Fréquemment il toussait et appuyait alors son mouchoir sur sa bouche, mais était-ce bien pour étouffer la toux nerveuse qui lui échappait, ou pour essuyer ses mains que mouillait un peu de sueur ? L'avocat, dans sa chaude et vibrante plaidoirie, l'avait-il convaincu, celui-là ou bien l'émotion qu'il essayait vainement de cacher provenait-elle de l'indécision où il restait ? Croyait-il encore Doriat coupable et était-il effrayé de l'énorme responsabilité qui pesait sur lui ? Le président des assises s'adressa au procureur impérial :

—Le ministère public veut-il répliquer au défenseur ?

—Non, monsieur le président, je n'ai rien à ajouter.

Alors, le président, à l'accusé :

—Doriat, vous n'avez plus rien à dire pour

donc, messieurs les jurés, les questions auxquelles vous aurez à répondre : 1^o L'accusé est-il coupable d'avoir, le 5 mai dernier, à Garches, commis avec préméditation, un assassinat sur la personne du nommé Bourreille ? 2^o D'avoir, en outre, le même jour, au même lieu, commis au préjudice de sa victime, avant ou après le meurtre, un vol de valeurs, billets de banque et rouleaux d'or ? Je dois vous prévenir, messieurs les jurés, que si, après avoir reconnu l'accusé coupable, vous pensez qu'il existe en sa faveur des circonstances atténuantes, vous devez en faire la déclaration en ces termes : " Oui, à la majorité, il y a des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé. " Veuillez, messieurs les jurés, vous retirer dans la salle de vos délibérations. Gendarmes, emmenez l'accusé !

La délibération du jury dura dix minutes. Un coup de sonnette avertit qu'elle était terminée. La cour rentrait. Le président se tourna vers Montmayeur.

Monsieur le chef du jury, veuillez faire connaître le résultat de votre délibération.

Montmayeur se lève. Il est plus pâle encore que tout à l'heure. Il se raidit contre son émotion, jette un regard effaré autour de lui, sur la cour dont les trois juges en robe rouge le considèrent indifférents et froids. Il bredouille quelques mots hachés, incompréhensibles. Il y a, dans le public, quelques exclamations de surprise, vite réprimées.

—Monsieur le chef du jury, dit le président, si votre sensibilité vous empêche de lire la réponse des jurés, la loi vous autorise à la faire lire par le second juré, votre voisin.

Mais déjà Montmayeur avait vaincu ses nerfs. Debout, sa haute taille droite et raide, comme un soldat à la parade, Montmayeur, la main placée sur son cœur, dit d'une voix plus ferme :

—Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est :

" Sur la première question oui, l'accusé est coupable. Sur la seconde question, oui, l'accusé est coupable. " Et il se rassied, ou plutôt il tombe et appuie son front sur ses deux mains réunies, pendant que, dans le public, des rumeurs s'élèvent. Le jury n'a pas reconnu de circonstances atténuantes ! Et l'assassinat suivi de vol, sans circonstances atténuantes, c'est la mort.

—Faites comparaître l'accusé ! ordonne le président.

Doriat rentre. Il ne pleure plus, mais tous ses membres sont traversés de violentes secousses. Hébéte, voyant les yeux fixés sur lui, il salue humblement, sans savoir ce qu'il fait. Le greffier vient lui lire la déclaration du jury. Le procureur impérial requiert contre lui l'application de l'article 296 et de l'article 302 du Code pénal. Et au milieu de l'émotion générale, le président, se couvrant de sa toque, après s'être concerté avec ses assesseurs :

—La cour, vu la réquisition du procureur impérial, vu les articles 296 et 302, lesquels sont ainsi conçus : Article 296. Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié assassinat. Article 302. Tout coupable d'assassinat sera puni de mort. En conséquence, condamne Michel Doriat à la peine de mort ! Accusé, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation contre l'arrêt que vous venez d'entendre. L'audience est levée.



Et il marche en tête, plus calme, parce qu'une pensée lui vient : Il est victime, il est martyr !—Page 2, col. 3.

voire défense ?

L'homme, qui pleurait toujours, fit, à travers ses sanglots, quelques signes négatifs, essaya de parler, et de ses paroles étranglées à sa gorge, les jurés, la cour, le public, n'entendirent que :

—Innocent, innocent.

—Les débats sont clos, dit le président.

Et il les résuma en quelques mots très clairs, très précis.

—Messieurs les jurés, suivant M. le procureur impérial qui s'en rapporte à l'acte d'accusation dont on vous a donné lecture, Doriat est coupable d'avoir, dans la nuit du 5 au 6 mai, assassiné le nommé Bourreille, chez lui, dans sa ferme des Bernadettes, assassinat qui a eu le vol pour mobile. Suivant M^e Landais, son éloquent défenseur, l'accusé ne serait coupable ni d'assassinat, ni de vol. Vous avez entendu, en outre, les dénégations de l'accusé qui se prétend innocent. Voici

Doriat s'est mis à rire :

—La peine de mort ! dit-il. La peine de mort ! Quelle blague !

Il n'y croit pas. On l'emmène et il continue de rire. Il est comme fou. C'est dans les couloirs seulement, qu'il traverse entre les gendarmes, que la clarté se fait dans son esprit. Alors, il s'arrête. Il regarde les soldats qui le conduisent et le tiennent par les bras.

—A mort ? dit-il. Alors, on va me guillotiner ?

—Un peu, mon neveu, dit le gendarme de droite.

—Tu ne l'auras pas volé, dit celui de gauche.

Doriat se tait. Un travail se fait dans sa cervelle. Et il est réintégré dans la prison Saint-Pierre ; il est dans sa cellule, qu'il rêve toujours. Il ne se couche pas. Toute la nuit le gardien l'entend gémir.

—Ma femme ! mes enfants ! Ma Lucienne !

—Farceur, va, dit l'homme, habitué à toutes les comédies du vice.

Le lendemain le trouve éveillé, debout près de son lit. Dans la matinée, M^e Landais vient le voir.

—Vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation. Le président vous l'a dit. Vous avez entendu, mon pauvre Doriat ?

—A quoi ça sert-il ?

—A vous faire gagner trois jours. Et, en trois jours, qui sait ?

Doriat signe le pourvoi. Ça lui est égal, après tout. Puisqu'il va mourir, sa signature ne le fera pas condamner. Trois jours après, M^e Landais est de nouveau dans sa cellule.

—Votre pourvoi est rejeté. Reste votre recours en grâce.

—A quoi ça sert-il ? demande-t-il encore.

—A vous sauver la vie, si l'empereur le veut.

Dans tous les cas, à vous faire gagner quelques jours encore. Vos fils, votre femme, votre fille Lucienne s'occupent de rechercher les preuves de votre innocence.

—Hélas ! il est trop tard.

—On ne sait jamais. Il suffit d'un hasard. Votre recours demandera du temps, une semaine, sans doute, davantage peut-être. En une semaine, qui sait si l'on n'aura pas découvert le véritable coupable ?

—Alors, je vais signer. Avez-vous quelque espoir ?

—Certainement, Doriat. Vous avez protesté jusqu'à la fin de votre innocence. Il est possible que présentement quelques-uns des jurés qui vous ont déclaré coupable se repèntent et signent une demande en grâce. Je les verrai un à un. Je leur arracherai leur signature, s'il le faut, mais je vous sauverai, Doriat. Le département de Seine-et-Oise est un de ceux qui ressortissent à la cour de Paris et je suis, vous le savez, le neveu du procureur général. Mon oncle me conseillera.

—Que Dieu vous entende !

—Au revoir, Doriat.

—Au revoir, monsieur Landais, car je vous reverrai, n'est-ce pas ?

—Certes, mon brave homme, n'en doutez pas !

Doriat était blême. Si effaré que fût son esprit, en ces terribles moments qu'il traversait, il n'était pas sans se douter que les consolations et les exhortations qu'il recevait de son avocat étaient peut-être banales. Et il se disait :

—Si je le revois, c'est qu'il aura une bonne nouvelle à m'annoncer, s'il ne revient pas, je suis perdu. Ce n'est pas lui, c'est le bourreau qui viendra m'apprendre que mon recours en grâce est rejeté.

Et un long frémissement d'épouvante l'agitait. M^e Landais le quitta, sortit de la prison et revint à Paris. Doriat resta seul dans sa cellule, seul avec son imagination fixée sur une pensée unique : le bourreau, la guillotine. Et rien pour l'en distraire. Longues et mortelles, les heures, pour le condamné à mort ! Mortelles, oui. Longues, est-ce vrai ? Ce sont les dernières qu'il vit. Il sait que sa fin est proche, et malgré l'espoir intime de salut qui reste au fond du cœur de l'homme, une invincible épouvante l'envahit à chaque fois qu'un des rares détails de sa réclusion, la ronde du gardien, le déjeuner, le dîner, trahit la rapidité du temps qui passe et lui dit que la vie s'écoule, inexorablement.

Le jour baisse, c'est la nuit. La nuit s'évanouit, c'est l'aurore. L'énorme fatigue des journées précédentes l'a vaincu et il a dormi douze heures sans se réveiller. Et la journée s'écoule encore, rapide comme l'éclair qui, en une centième partie de seconde, sillonne le firmament d'un monde à l'autre. On ne lui a pas même envoyé, comme on le fait d'habitude, un détenu pour lui tenir compagnie. Les deux ou trois premiers jours il est seul. Le quatrième jour, cependant, un gardien s'installe dans la cellule. Doriat ne s'occupe pas de lui, ne le regarde même pas, ne répond rien à ses avances. L'autre lui offre de jouer aux cartes. Doriat ne l'entend point. Des jours s'écoulent encore, emplies de pensées lugubres. M^e Landais ne donne plus signe de vie. Il n'a pas écrit. Il n'est pas venu. Pourquoi ? C'est mauvais signe. Cependant, le neuvième jour, un rayon de soleil perce l'obscurité de son cerveau, peuplé d'épouvantements. Le directeur lui remet une lettre. Elle est de sa femme, avec quelques mots de sa fille Lucienne. Lucienne dit :

« Courage et espoir, père. Je travaille à te sauver. Non pas à te sauver de la mort seulement, mais à te rendre l'honneur ! »

Il la baise mille fois, cette lettre, avec folie. L'espoir grandit. Puisqu'on ne l'oublie pas là-bas, il est sauvé ! Et il s'endort, ce soir-là, plus tranquille. Il s'endort, et presque aussitôt il rêve. A quoi ? A la petite maison de Garches, à son grand jardin d'horticulteur, qu'il soignait avec tant d'amour. A sa femme, à ses deux fils, à sa fille Lucienne. A tout le monde chéri qui pense à lui, qui s'occupe de lui, là-bas, très-loin, au bout de la terre, à Garches. Car, chose bizarre, ce coquet village, voisin de Saint-Cloud, lui semble être à des milliers de lieues de sa prison ! C'est qu'il ressent le vague instinct, dont il ne se rend pas compte, qu'il en serait plus près, s'il n'en était séparé que par des milliers de lieues ! Il se sent exilé, en cette prison, et séparé du monde comme par une mer infinie, infranchissable. Oui, c'est à tout cela qu'il rêve, il se voit au milieu de sa famille ; on l'embrasse ; on le fête ; on le cajole ; enfin, on lui a rendu justice ; le vrai coupable est sous les verrous ; et à lui, l'innocent brave homme, on lui a rendu la liberté ; quelle heureuse journée que cette première journée à l'air libre ! Et comme cela sent bon, la campagne, les bois, les prés, les fleurs ! Il ne peut tenir en place ; il va, il vient ; il étouffe de bonheur ; à chaque instant ; il a envie de crier : « Vous savez, je suis libre ! » Il parcourt les allées de son jardin, entretenu par ses fils pendant son absence, pendant la prévention ; il rentre dans la maison coquette enguirlandée de plantes grimpances ; mais partout, dans les coins, il retrouve sa femme, sa fille, ses fils ; partout il rencontre des lèvres souriantes qui l'embrassent. Et le soir, il s'endort harassé de bonheur. Oui, en rêve ; en sa prison où il dort, il se voit parfaitement s'endormir à Garches, dans son vrai lit doux ; et même, son rêve va plus loin ; comme il est fatigué de la veille, il dort sans doute plus tard que de coutume, car il rêve qu'on lui crie à l'oreille :

—Eh ! Doriat ! Doriat ! levez-vous, mon garçon.

Et il s'entend très bien, répondant d'une voix ensommeillée :

—Laissez-moi dormir encore un petit peu !

—Allons, Doriat ! Debout. Votre recours en grâce n'a pas été accueilli. L'heure est venue. Il faut vous lever !

Et il sent qu'on le bouscule. De rudes mains s'appliquent sur son épaule et le secouent. Alors, il se réveille, le rêve cesse, il s'assied sur son lit et regarde avec stupéfaction l'étroite cellule où il se trouve, et tous ceux qui l'entourent et dont les yeux attristés le considèrent. Il ne sait pas où il est, et il est tout surpris de ne pas voir auprès de lui, sa femme, sa fille, ses deux fils. Au lieu de ces visages aimés, il y a là quatre hommes et un prêtre, l'abbé Follet, tous les cinq entrevus, à différentes reprises, pendant le lugubre calvaire de sa prévention et de sa condamnation : c'est un commissaire de police de Versailles, le greffier de la cour impériale, le directeur de la prison, le chef de la sûreté de Paris, l'aumônier des prisonniers.

—Hein ? fit Doriat. Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce qui se passe ?

Puis tout à coup, des idées plus nettes lui reviennent.

—Ah ! je rêvais, mon Dieu, je rêvais que j'étais libre. Et je suis toujours en prison.

Et après un silence qui a quelque chose de terrifiant :

—Qu'est-ce que vous me voulez ? Pourquoi me reveillez-vous ?

Le chef du service de la sûreté lui dit doucement :

—Votre recours en grâce est rejeté. L'heure de mourir est venue.

—Mourir ! mourir ! alors c'est la grâce.

L'aumônier le prit dans ses bras l'embrassa en pleurant :

—Du courage, mon cher enfant, songez à la miséricorde divine.

Et Doriat, le repoussant, dit d'une voix enrouée :

—Mourir ! Mais vous savez pourtant bien que je suis innocent, monsieur le curé, puisque vous avez entendu ma confession !

Sublime et naïve parole qui prouvait la droiture du malheureux. Doriat reste assis sur son lit. Il est à moitié fou. Il est devenu presque enfant et il faut qu'on lui répète les ordres à plusieurs reprises, pour qu'il les comprenne.

—Allons, il faut vous lever, lui dit-on.

Il se dresse. Des gardiens lui enlèvent le costume de la prison et lui passent ses vêtements. Il se laisse faire. Le corps seulement est entre leurs mains. L'âme n'est plus là. Il entend qu'on dit de lui :

—Il ne sera pas méchant. C'est inutile de lui passer la camisole de force.

Et le chef de la sûreté lui demande, d'un air bonhomme :

—Voyons, mon vieux Doriat, puisque vous allez mourir, avouez donc que c'est vous qui avez fait le coup.

Doriat se redresse. Cela seul lui rend la vie, du rouge au visage.

—Oui, dit-il, je vais mourir, eh bien ! je jure que je suis innocent.

Quand il est chaussé, on s'écarte. La porte de la cellule est ouverte.

—Marchons !

—Où me conduisez-vous ? fait-il, un frisson par le corps.

—Dans le cabinet du gardien-chef.

—Pourquoi faire ?

—Il faut qu'on vous coupe les cheveux.

—Ah oui ! c'est vrai, c'est vrai, dit-il.

Et il marche en tête, les genoux se frottant, et cependant plus calme que tout à l'heure, parce qu'une pensée lui vient : Il est victime ! Il est martyr ! L'exécuteur des hautes œuvres est arrivé la veille, à trois heures, de Paris, par la gare des Chantiers et il est descendu, avec son fourgon, dans un hôtel de la rue des Récollets. A trois heures du matin, le fourgon apporte l'échafaud au pont Colbert, lieu de l'exécution, sur la route de Jouy-en-Josas, entre les bois de Buc et l'hippodrome de Porchefontaine. A cinq heures, le montage des bois de justice est achevé. Deux à trois mille personnes sont là, massées derrière les troupes, grimpées sur des arbres, juchées sur des tas de pierres, ayant pris place partout. De la prison Saint-Pierre jusqu'au pont Colbert, le trajet est long, supplice de plus pour le condamné. Et sur ce parcours la foule aussi est échelonnée pour voir apparaître le fourgon qui amènera tout à l'heure, au grand trot des chevaux sur le lieu d'expiation, le gardien-chef de la prison, l'aumônier, le bourreau, les aides, un magistrat du parquet de Versailles, puis Doriat les bras liés derrière le dos, les cheveux coupés, la nuque dégagée, le col de la chemise rabattu, Doriat la victime, Doriat le martyr. Et des gens qui n'ont pas trouvé de place auprès de la guillotine se sont massés sur le chemin qui conduit au cimetière des Gonards, à un kilomètre du pont Colbert, où doit-être enterré le cadavre du supplicié, pendant que sa tête, cette pauvre tête de brave homme qui avait tant pleuré durant la cour d'assises, serait envoyée à l'hôpital de la rue Richaud.

FEUILLETON DU MONDE ILLUSTRÉ

Montréal, 29 septembre 1888

L'EXPIATION

QUATRIÈME PARTIE

IV.—TROIS CŒURS D'OR

E serment qu'elle s'était fait mentalement un instant auparavant, d'être forte et de ne pas pleurer que lorsqu'elle serait seule, toute seule, elle mettait en vain sa volonté en œuvre pour le tenir. Elle sentait maintenant les larmes lui brûler les paupières et creuser ses joues sans qu'elle eût l'énergie de les arrêter.

Virginie n'était plus pour elle qu'une vision qui lui faisait peur. Dans ce regard qu'attachait sur elle la fille de la victime du duc, elle ne lisait plus, tant son épouvante l'égarait, que la haine irréconciliable, l'insatiable soif de la vengeance.

Tout à coup, à bout de forces, elle retomba lourdement en arrière et un grand sanglot, pareil à un déchirement, souleva sa poitrine.

Le bras de Virginie la soutint et vaguement elle entendit parmi les bourdonnements qui emplissaient son cerveau, la voix douce de son amie :

—Anita, Dieu est bon ! Il me rend mon père et me permet de t'appeler ma cousine.

Le visage de la malheureuse enfant tressaillit tout entier d'une joie soudaine : mais, encore éfrayée, cherchant des yeux le fond des prunelles et de l'âme de Virginie, avec une brusquerie qui restait toutefois suppliante :

—Tu ne m'exécres donc pas ? dit-elle.

—T'exécres ! toi ! Jamais !

Et un baiser prouva combien cette affirmation était sincère.

Anita sortait comme d'un cauchemar. Elle eut un sourire dolent et porta, un peu enhardie, la main de Virginie à ses lèvres. Puis, ramenée aussitôt à la réalité menaçante de la situation :

—Le colonel m'a promis, dit-elle, de surseoir à sa vengeance. Il ne s'est pas engagé à faire grâce.

—Mes prières parviendront peut-être à le fléchir, à le vaincre, dit Virginie. N'est-ce pas toi qui me ramènes dans ses bras ? Tu as tenu ta promesse. Il ne saurait être ingrat.

—Il ne me doit aucune reconnaissance, et hélas ! aucune pitié au duc de Balboa.

—Cette pitié, je l'implorerai. Un père ne repousse point sa fille lorsqu'elle est à ses genoux. Et je resterai agenouillée devant lui jusqu'à ce qu'il m'ait écoutée et exaucée.

Il y eut entre les deux jeunes filles, étroitement serrées l'une contre l'autre, un silence solennel qui dura longtemps.

—Nous sommes deux maintenant à prier Dieu pour le duc de Balboa, dit Virginie, regardant son amie avec une pitié tendre comme une sœur de charité regarde une malade.

Et, se rapprochant davantage, pour achever de calmer celle dont elle devenait par cette promesse la compagne d'adversité.

—La Providence nous atteste manifestement qu'elle nous est secourable, dit-elle. En me faisant retrouver mon père, elle nous indique le moyen de découvrir celui d'Horace.

Elle s'arrêta tout à coup.

Involontairement, en nommant le peintre, elle avait reporté la pensée d'Anita vers ce projet de mariage maintenant, peut-être, rompu à jamais. Elle n'eut pas de peine à comprendre le sentiment de son amie en la voyant, dans une préoccupation muette, l'œil perdu au plafond, suivant, pour ainsi dire, l'envolée d'une chimère.

Anita, elle-même, ressentit, à la pression de la main douce qui serrait la sienne, comme l'intuition de la pensée de Virginie, et ses joues devinrent rouges, puis subitement pâles.

—Que tu es bonne, dit-elle.

A ce moment, la porte qui donnait dans le vestibule s'ouvrit.

Opressée, la poitrine en feu, Anita poussa un grand cri, et se précipita vers celui qui entra :

—Horace !

L'artiste, comme frappé par la foudre, était resté cloué à sa place, tant l'effarement, la lividité de la jeune fille l'avaient brusquement saisi.

Virginie, d'un signe, lui imposa silence, et mettant la main d'Anita dans celle du peintre :

—C'est Dieu qui t'envoie ici, dit-elle. Tu seras notre aide, notre conseiller.

Alors, rapidement, à voix basse, tournant constamment la tête vers la portière, de crainte de voir apparaître Genaro, elle raconta tout.

Tandis qu'elle poursuivait son récit, le jeune homme, sans articuler une parole, profondément ému, contemplait tour à tour celle qu'il avait jusqu'alors aimée comme une sœur et celle dont le bonheur faisait l'objet de ses vœux les plus chers. Par moments, ses poings se crispaient et il éprouvait comme une espèce d'apre rage à bondir vers la portière en tapisserie, à l'arracher, à se jeter sur le scélérat qui était là dans l'autre pièce, souriant sans doute au succès de son infernale machination, à le saisir à la gorge et à l'étrangler. Mais le regard de Virginie, qui devinait sa colère, le retenait ; et, muet, frémissant, les yeux fréquemment voilés par les larmes, jaillissant, plus pressées à mesure que la vérité se révélait, il continuait d'écouter, écrasé peu à peu sous l'inéluctable fatalité des conséquences que devait avoir pour Anita et pour lui les légitimes représailles du colonel contre le duc de Balboa.

Perdu et ballotté par l'effroi et le désespoir, ne se dissimulant pas un moment que sa vie s'écroulait, ne sachant que résoudre pour détourner l'orage qui allait éclater, il était près de maudire sa destitue dont l'ironie ne lui rendait son père que pour lui enlever sa fiancée.

Quand Virginie eut achevé de parler, il laissa tomber sur elle son regard amèrement triste, et s'appuyant à la cheminée comme s'il n'eût pas eu la force de faire un pas, les yeux agrandis par la concentration de la souffrance, il considéra la pauvre Anita effroyablement blême, inclinée sous le malheur, et pourtant si entièrement, si sincèrement dévouée que, devant lui, elle n'osait pas crier sa douleur.

Alors il y eut comme une secousse électrique, son visage s'illumina d'un éclair vif ; il sentait tout à coup son âme trempée contre le sort, et levant la tête avec assurance, d'une voix qui n'avait aucun tremblement :

—Ne doutez pas de moi, Ana, dit-il, je suis votre allié aujourd'hui ; j'intercéderai avec Virginie auprès de son père, auprès du mien ; ensemble nous désarmerons la destinée.

Anita, les yeux pleins de larmes, se serra contre lui, sachant bien que si elle ne l'avait tant aimé, et que, si elle devait le perdre, elle n'avait plus qu'à mourir.

Virginie essuya doucement les pleurs de son amie, oubliant qu'elle-même avait les paupières humides d'attendrissement et de crainte.

—Horace a raison, dit-elle, c'est notre union qui peut seule, avec l'aide de Dieu, nous protéger.

—Je crois, dit le peintre en essayant de donner à son accent l'expression de la tranquillité, que nous avons à puiser toute notre confiance dans l'accomplissement de notre devoir. Anita, vous ne pouvez tarder à mettre fin aux angoisses qui arment la colère du colonel contre le duc. Écrivez-lui sans attendre plus longtemps. La joie que vous verserez dans son âme maintenant abatue le disposera peut-être à la clémence. Par lui, nous connaissons si mon père est encore vivant. Pendant ce temps Virginie instruira notre bienfaiteur sir Richard de ce que nous savons ; quant à moi, je me réserve de châtier, comme il le mérite, l'imposteur qui est là.

Et son bras, dirigé vers la portière, semblait déjà prêt à s'abattre sur Genaro.

—Non, Horace, si coupable que soit cet homme, nous devons lui pardonner comme nous voudrions qu'il fut pardonné à celui pour qui nous avons à implorer tous trois la suprême pitié de Dieu !

Virginie avait prononcé ces mots d'une voix si décidée qu'Anita se jeta au cou de son amie :

—Tu es un ange !

Elles restèrent quelques minutes ainsi embrassées ; puis, la fille du duc s'asseyant à la table, sur laquelle reposait, sur un écritoire, un bureau garni de papier, traça d'une main tremblante les caractères suivants par endroits effacés sous une larme :

« Monsieur, il y a six jours, je vous ai adressé une prière que vous avez exaucée, en échange d'une promesse. Dieu a voulu abrégé le délai que je vous ai demandé. Le mystère que vous vouliez éclaircir vous sera révélé par celui qui vous remettra cette lettre. L'enfant que vous cherchiez est retrouvée. Je sais que cet événement ne peut apporter aucun changement à vos ressentiments contre celui pour qui je tremble, et je suis résignée à tout, en suppliant Dieu, comme je vous supplie de faire grâce ! »

Lentement, d'une voix haute, mais entrecoupée de soupirs, Anita lut ce qu'elle venait d'écrire. Elle plia ensuite sa lettre et la glissa dans une enveloppe sur laquelle elle écrivit : « Au colonel Séverin, rue du Prado, 17. »

—Rue du Prado, s'écria Horace en pâissant... Cette adresse est celle du docteur Monterey.

Puis, portant vivement la main à son cœur :

—Ah ! tout s'explique !

Il prit l'enveloppe qui frissonna entre ses doigts.

—Adieu ! à bientôt, dit-il avec un accent brisé. Je vous verrai ce soir chez votre père Ana ; mais, quoi qu'il arrive, je jure devant Dieu que je n'épouserai que vous !

Il sortit, n'osant pas se retourner pour ne point rencontrer le regard affligé de la jeune fille,

Anita avait fait un pas en avant en le voyant s'éloigner. Mais à peine fut-il disparu qu'elle sentit un voile sombre s'abaisser sur ses yeux.

En même temps, une pesanteur inconnue alourdit ses paupières ; son cœur eut des battements violents, qui la frappaient sur la poitrine à grands coups ; elle e-saya de parler et les sons s'étouffèrent dans sa gorge ; son visage prit une pâleur de cire ; ses mains se raidirent, ses jambes fléchirent, sa tête se pencha inerte. Elle était évanouie.

Virginie, n'osant pas appeler au secours, la souleva, la porta sur ses bras jusqu'au canapé et l'y coucha. Puis, elle courut à la fenêtre qu'elle ouvrit. L'air frais, en pénétrant dans la chambre, fouetta le visage de la pauvre enfant qui se réveilla peu à peu.

—Ah ! Virginie, dit-elle faiblement, que ferais-je si je perdais mon père et Horace ?

Et pour la seconde fois sa tête s'inclina douloureusement.

Pendant plusieurs minutes elle resta comme ensevelie dans cette agonie de ses facultés ; à la fin pourtant, elle se redressa péniblement et, tout bas :

—Le duc se sera alarmé de mon absence prolongée, fit-elle.

Elle se leva, s'appuya sur le bras de son amie et gagna ainsi la porte. Virginie la conduisit pas à pas dans le vestibule, puis dans une chambre à coucher où elle lui fit respirer des sels, et insista pour l'obliger à prendre du repos.

Mais, par un effort de volonté, Anita refusa.

—Rassure-toi, dit-elle, cet étourdissement est passé ; je me coucherai en rentrant, aussitôt après avoir vu mon père.

Virginie, cédant à son désir, sonna pour faire atteler. Quelques instants plus tard la fille du duc, accompagnée de la femme de chambre de son amie, se faisait reconduire au palais de la rue d'Alcala.

—Pauvre Ana ! pensa Virginie avec attendrissement. O mon Dieu ! épargnez-la !

Et, composant son visage, elle entra dans la pièce où était Genaro.

V.—LA RECONNAISSANCE

Dans l'intervalle, Horace se rendait à la rue du Prado. Enfoncé dans la voiture de place qu'il avait prise en sortant, il lui semblait que rien n'existait plus autour de lui. Les passants qui défilaient à droite et à gauche lui faisaient l'effet d'une succession de fantômes ; et, quoiqu'il reçut plus d'un salut, car tout Madrid le connaissait, il restait indifférent, ne voyant que sa pro-

pre pensée, sa pensée unique : " Si Monterey était le docteur Herbin ? "

Si le peintre avait eu en ce moment un miroir dans la main, il eût été effrayé lui-même de sa pâleur. Une voix secrète lui criait en effet : " Chaque pas que tu fais te rapproche de ton père et t'éloigne d'Anita. "

Arrivé devant la porte de la maison, il en regarda avec une espèce d'effroi le numéro ; puis, sûr de ne pas se tromper, il mit pied à terre, sonna et entra.

Un domestique qu'il trouva dans le vestibule, le toisa avec l'insolence accoutumée de la valetaille, lui demanda son nom et l'introduisit dans une antichambre.

Un quart d'heure s'écoula. Horace était debout, si complètement absorbé dans ses réflexions, qu'il ne vit pas s'approcher de lui un monsieur, boutoné dans sa redingote, ornée d'un ruban.

Tout à coup il leva la tête, et son regard se croisa avec celui de l'inconnu, qui le salua d'un air un peu froid, mais sans manquer en rien aux règles de la plus parfaite politesse.

— Vous avez demandé le colonel Séverin, dit-il, je suis à vos ordres, monsieur.

Horace ne put s'empêcher d'admirer la figure noble et martiale de l'officier.

— Je vous remercie, colonel dit-il, vous excuserez mon trouble lorsque vous aurez pris connaissance de ce message.

Et il lui remit, d'une main tremblante la lettre d'Ana de Balboa.

A peine l'officier eut-il déchiré l'enveloppe et déplié le papier en y jetant un coup d'œil, que l'artiste le vit changer de visage.

Presque aussitôt le colonel s'exclama :

— Ah ! si ce n'était qu'une illusion !

Son regard se cloua sur Horace qui, toujours debout, ressemblait à une statue de marbre.

— Cette lettre m'apprend que vous pouvez me donner des renseignements sur des faits auxquels j'attache une extrême importance.

La voix de l'officier tressaillait.

— Parlez, monsieur, dit-il, parlez, je vous en supplie !

Le peintre sentit sa langue se paralyser.

— Colonel, dit-il, excusez moi ; je ne suis pas moins ému que vous.

— De grâce, monsieur, fit l'officier, ne me rendez point mon anxiété plus vive. Cette lettre me dit que ma fille que j'ai perdue il y a seize ans, et que je croyais morte.....

— Elle vit, colonel.

— Où est-elle ?

— A Madrid. Chez notre père adoptif, Sir Richard Stone.

Il y eut un court silence que le colonel rompit brusquement.

— La señorita de Balboa, dit-il, peut avoir pris un désir pour une réalité.

— Les preuves de ce que elle affirme sont irrécusables, colonel. Je suis prêt à vous les faire connaître. Mais pardonnez à mes propres angoisses ; et, avant de commencer mon récit, permettez-moi de vous adresser, à mon tour, une seule question. Savez-vous ce qu'est devenu le docteur Herbin du bourg d'Ursugne ?

— Le docteur Herbin est vivant.

— Vivant ! Ah ! merci, merci, mon Dieu !

Cette exclamation était partie du fond du cœur.

— Un mot encore, colonel. La femme du docteur avait été enlevée...

— Elle vit aussi, interrompit l'officier, si c'est vivre que d'avoir perdu la raison.

Le jeune homme s'affaissa sur son siège.

— Folle !

— Tranquillisez-vous, monsieur ! La providence nous a soumis à de nombreuses épreuves. Et pourtant qui ne peut pas les bénir ?

— Le docteur Herbin est-il loin d'ici ?

— Il habite Madrid... Vous êtes chez lui ?

Horace crut avoir mal entendu. La scène qui s'était passée quelques jours auparavant entre lui et le docteur Monterey se réveilla toute entière dans son esprit.

A la fin il parvint à parler.

— Le docteur Monterey n'est autre que le docteur Herbin ?

Le colonel fit un geste affirmatif.

— Ah ! Dieu est grand ! monsieur ! Dieu est bon !

Et, cachant sa tête dans ses mains, le jeune homme sanglota de joie.

Don Carlos le considérait, aussi troublé que s'il avait eu, en cet instant, son propre enfant sous les yeux.

— Je ne suis pas égoïste, monsieur, dit-il. Quelque hâte que j'ai de mettre fin à mon incertitude et, si Dieu le permet, de serrer ma fille dans mes bras, je ne veux pas prolonger d'un instant votre perplexité. Le docteur Herbin est pour moi plus qu'un frère. Je cours le chercher.

Une minute après, Horace était seul.

Abîmé sous un terrible pressentiment, il n'avait pas trouvé une parole pour remercier le colonel. Il allait voir son père, le serrer sur son cœur, entendre le doux nom de fils, sentir sur son front le baiser dont rien n'égale la tendresse. O suprême bienfait du ciel ! Mais hélas ! quand l'amour paternel et l'amour filial seraient confondus dans cette ineffable étreinte, tout d'un coup, un mur d'airain se dressait entre lui et Ana de Balboa !

Cette pensée tenace entraînait dans le cerveau du peintre comme la pointe d'un glaive lourd et acéré, s'enfonçant irrésistiblement et l'angoissant. Il apercevait déjà l'éclair, précédent de quelques secondes à peine la foudre appelée à pulvériser toutes ses espérances.

Il aurait voulu à la fois abrégier les instants pour échapper à l'insupportable souffrance qui l'entourait le cœur et les prolonger éternellement pour ne pas voir s'évanouir son rêve.

Quand la porte s'ouvrit, quand il vit entrer le docteur et le colonel, il eut un saisissement ; puis, oubliant tout, il se jeta dans les bras du vieillard à qui il devait la vie.

Un double cri partit de la poitrine du père et de celle du fils ! Cri intraduisible auquel succédèrent des baisers et des sanglots ! Ni l'un ni l'autre n'avait articulé une parole ! Mais leurs cœurs s'étaient compris avec leurs regards !

— C'est bien lui, colonel, c'est bien mon enfant, murmura à la fin le vieillard en balbutiant. Regardez ces yeux, ce front, ces contours du visage, tous ces traits qui ne peuvent mentir ! Ah ! viens, viens, mon fils, viens rejoindre ta mère !

Et l'entraînant, il le conduisit dans la pièce où était la pauvre aliénée.

— Angèle ! s'écria-t-il comme pris d'affolement lui-même ! Angèle ! Le reconnais-tu ! C'est notre fils ! C'est Louis ! Dieu nous le rend enfin !

Elle leva languissamment la tête, son œil morne s'attacha sur le jeune homme, et elle resta muette.

Le docteur était demeuré debout. En ce moment, toutes les souffrances qu'il avait endurées lui firent au cœur comme une affreuse morsure de serpent.

— Sais-tu, mon fils, dit-il d'une voix sombre, qui est l'auteur de ce malheur ! Sais-tu qui a égaré, annihilé peut-être la raison de ta mère ! Ah ! rétiens à jamais ce nom infâme d'Alexandre de Balboa, l'empoisonneur, le maudit de Dieu et des hommes, le scélérat odieux qui attend l'échafaud ?

Horace répondit à cette imprécaution par un cri déchirant. Le colonel qui assistait à cette scène, eut un tressaillement.

— Ah ! je le hais, ce monstre, poursuivit, le docteur et si Dieu ne me permet pas d'accomplir ma vengeance, jure-moi mon fils que tu ne failliras pas à ce devoir. Ignoble et lâche, il ne saurait payer par l'expiation la plus terrible, tout le mal qu'il a fait sur la terre, toutes les tortures qu'il nous a faites subir à tous !

Horace eut un geste d'horreur.

— Tu frémis, mon fils, mais quand tu connaîtras toute la cruauté de cette hyène, quand tu sauras toutes les souffrances de ton père, tu n'auras point de repos, que le masque dont se couvre ce bandit ne soit arraché, que ses crimes ne soient publiquement révélés !

— J'ai lu les aventures du docteur Monterey, balbutia le jeune homme.

— Et tu connais par conséquent mon histoire ! Ah ! sans la Providence, qui donc m'aurait protégé !

— Mon père, fit brusquement le peintre avec exaltation, la Providence appelle souvent à son

aide ceux que nous nommons les anges de la terre. C'est une de ces âmes, élues de Dieu pour accomplir ici-bas sa volonté, qui m'a envoyé vers toi, mon père, vers vous mon père, colonel, et à qui nous devons le bonheur qui nous est accordé aujourd'hui.

Michel Herbin fixa un long regard sur son fils.

— Quel est, dit-il, cet ange ? Quel est son nom ? Pourquoi ne me l'as-tu pas fait connaître ? Pourquoi celle dont tu parles n'est-elle pas venue ici avec toi ?

— Parce que tu l'aurais chassée et maudite !

— Chasser, maudire ceux à qui l'on doit tout ! Horace tomba à genoux :

— Mon père, cet ange de bonté s'appelle Ana de Balboa.

Le docteur eut la sensation d'une blessure profonde :

— La fille du duc ! dit-il avec terreur.

Horace, resté à genoux, se traîna désespéré vers lui et lui prenant les mains :

— Mon père, la loi de Moïse proclame que les enfants seront maudits jusqu'à la quatrième génération pour les péchés de leurs parents ! Ce terrible anathème a pesé pendant des siècles sur l'humanité ! Mais un jour Dieu a eu pitié de ceux qui avaient mérité cet effroyable châtement ! Il leur a envoyé son fils. Jésus a effacé du code des lois saintes l'arrêt de réprobation. Le martyr de Golgotha a donné son sang pour expier l'impie faute. Il a tout souffert pour que tout fût pardonné ! Il a été Rédempteur universel !

Horace s'arrêta. On eût dit que chacune de ses phrases était tombée jusqu'au fond du cœur de ceux qui l'avaient écouté en silence. Le colonel demeurait immobile, impassible comme un Michel, assis, laissait pencher sa tête sur sa poitrine. Le jeune homme les contempla, attendant que leur résolution déci dât de sa vie ; car il sentait qu'être condamné à sacrifier son amour, c'était pour lui la mort.

Le docteur ne pouvait comprendre la véritable signification des paroles qu'il venait d'entendre ; mais le colonel ne s'y trompa point.

Il y eut un silence.

Les yeux du peintre s'étaient arrêtés sur sa mère qui, couchée dans un fauteuil, était enfoncée dans une rêverie taciturne. Une des mains de la pauvre femme pendait, inerte et exsangue, le long du siège.

Le jeune homme se leva vivement, saisit cette main, la couvrit de baisers.

— Ma mère ! ma mère ! cria-t-il, je te vois, je t'entends, je t'embrasse, et ton cœur ne s'émeut point, ne bat point.

— Ciel pour ciel, dent pour dent ! dit Michel Herbin comme s'il répondait à la supplication de son fils.

— Non ! non ! mon père, répliqua Horace adressant au docteur un regard anxieux. Souviens-toi que la vengeance retombe toujours sur ceux qui l'exercent. Ana de Balboa nous a réunis ! Nous ne pouvons récompenser ce bienfait par l'ingratitude !

— Ana de Balboa est la fille d'un homme exécrable, répartit le docteur. Entre cet homme et nous, il y a un fossé plein de sang au fond duquel git un cadavre ! Je le hais ! Je hais sa race !

Le jeune homme garda le silence. Son visage morne attestait sa désolation.

— Docteur, dit le colonel très ému, pardonnez-moi de vous enlever pour quelques instants votre fils. J'ai voulu être d'abord témoin de votre bonheur. Mais Dieu a exaucé mes prières comme il a exaucé les vôtres. En vous rendant votre fils, il m'a rendu ma fille. Je veux ramener Claudie auprès de vous, auprès de sa seconde mère !

Le docteur essuya les deux larmes qui coulaient sur ses joues.

— Va, mon fils, dit-il, et hâte ton retour !..... Mon Dieu, ne nous séparez plus !

Don Carlos sortit avec le peintre.

Lorsqu'ils furent dans la rue, le colonel s'arrêta tout à coup et serra dans sa main celle de l'artiste :

— Monsieur, fit-il je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez désormais compter sur mon dévouement.